



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

Ipsen S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
les comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2019
Ipsen S.A.
65, Quai Georges Gorse - 92650 Boulogne-Billancourt
Ce rapport contient 68 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

Ipsen S.A.

Siège social : 65, Quai Georges Gorse - 92650 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Ipsen S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ipsen S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 de l'annexe « Normes et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2019 » qui expose l'impact des changements de méthodes comptables relatifs à la première application de la norme IFRS 16 « contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Traitement de l'acquisition de Clementia et valorisation au 31 décembre 2019

Notes 1.1, 3.8, 3.15, 6.2, 9, 10.2 12.3 et 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Le 17 avril 2019, Ipsen, en finalisant l'acquisition de 100% de la société canadienne Clementia Pharmaceuticals a renforcé son portefeuille avec Palovarotene, une molécule en phase avancée ayant obtenu un statut de maladie pédiatrique et d'avancée thérapeutique majeure pour une maladie osseuse ultra-rare.

Cette acquisition a été analysée comme un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3, impliquant d'évaluer les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur.

Les impacts résultant de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de 1 002,4 millions d'euros sont intégrés dans les comptes au 31 décembre 2019 et ont conduit à reconnaître notamment :

- un actif incorporel pour un montant de 965,7 millions d'euros correspondant à la valeur de la propriété intellectuelle acquise (Palovarotene),
- un passif financier évalué à la juste valeur pour un montant de 139,6 millions d'euros au titre d'un paiement conditionnel différé lié au dépôt réglementaire auprès de la Food and Drug Administration (FDA) du Palovarotene pour le traitement des ostéochondromes multiples,
- des impôts différés en contrepartie de l'exercice d'allocation pour un montant net passif de 200,6 millions d'euros.

A l'issue de cet exercice d'allocation, la société a reconnu un goodwill résiduel de 225,8 millions d'euros entièrement affecté à l'UGT « Médecine de Spécialité ».

Le 6 décembre 2019, la FDA a demandé une suspension à effet immédiat des études cliniques expérimentales Palovarotene concernant les patients de moins de 14 ans et autorisant la poursuite des traitements pour les patients âgés de 14 ans et plus.

En outre, suite aux résultats de l'analyse de futilité revue par l'Independent Data Monitoring Committee (« IDMC ») de l'actif Palovarotene, Ipsen a décidé le 24 janvier 2020 de suspendre l'administration du traitement à l'ensemble des patients recrutés. L'IDMC a néanmoins recommandé de ne pas arrêter l'étude en cours au vue des signaux d'activité thérapeutiques observés.

Dans ce contexte, Ipsen a considéré qu'il existait à la clôture un indicateur de perte de valeur et a, à ce titre, procédé à un test de dépréciation.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés et ont conduit conformément aux dispositions de la norme IAS 36 à déprécier partiellement la valeur de l'actif incorporel Palovarotene pour un montant de 668,8 millions d'euros afin de la ramener à sa valeur recouvrable comme décrit dans la note 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Cette valeur recouvrable a été déterminée en prenant en compte la valeur actualisée des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus de ces scénarios sur la durée de vie estimée du produit, intégrant les nouvelles données cliniques ainsi que les perspectives de développement, de vente et les dates estimées de mise sur le marché pour les différentes indications. Les différents scénarios et les probabilités associées ont été établis sur la base de la meilleure estimation du management et présentés au conseil d'administration.

En corollaire,

- le passif financier au titre des paiements conditionnels réglementaires et commerciaux a été repris à hauteur de 114,6 millions d'euros comme décrit dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.
- les impôts différés passif ont été repris pour un montant de 177,2 millions d'euros comme décrit dans la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés
- les impôts différés actifs (y compris déficits 2019) ont été dépréciés à hauteur de 71,9 millions d'euros comme décrit dans la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés

Nous avons considéré le traitement comptable de ces opérations comme un point clé de l'audit au regard de leur caractère significatif sur les comptes du groupe et du fort degré de jugement exercé par la direction pour :

- Identifier les actifs et passifs acquis, évaluer leur juste valeur à la date d'acquisition et à la clôture de l'exercice, et affecter le prix d'acquisition aux éléments d'actif et de passif acquis, et
- s'agissant du test de dépréciation de l'actif incorporel, pour le choix des hypothèses sous-tendant les prévisions de flux futurs de trésorerie, et la détermination du taux d'actualisation.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

1) dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la direction pour comptabiliser cette transaction, évalué la conception et testé la mise en œuvre des contrôles pertinents pour notre audit.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les règles et principes comptables en vigueur.

Nous avons également avec l'aide de nos spécialistes en évaluation financière :

- apprécié le caractère approprié des hypothèses et des modalités d'évaluations retenues pour évaluer la juste valeur des actifs et passifs acquis ainsi que l'allocation du prix d'acquisition,
- apprécié la conformité de la détermination du goodwill reconnu dans le cadre de la transaction.

Enfin nous avons vérifié que les notes 1.1, 3.8 et 12.3 donnaient une information appropriée.

2) dans le cadre de la valorisation au 31 décembre 2019

Nous avons (i) pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des hypothèses, estimations et données prévisionnelles retenues par la direction dans le cadre de ce test, (ii) pris connaissance des modalités de revue des résultats de ces tests par les organes de gouvernance, et enfin (iii) apprécié le caractère approprié du modèle financier utilisé pour déterminer la valeur recouvrable.

Nous avons pris connaissance des scénarios retenus par la société et des probabilités de réalisation attachés à chacun d'entre eux, notamment les nouvelles données cliniques ainsi que les perspectives de développement, les dates estimées de mise sur le marché pour les différentes indications et les ventes qui en résulteront.

Sur cette base, nous avons avec l'aide de nos spécialistes en évaluation :

- apprécié le caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre par la direction au regard des exigences de la norme IAS 36 ;
- apprécié la cohérence des flux de trésorerie avec la base d'actif testé et du taux retenu pour actualiser les flux de trésorerie générés par le Palovarotene au regard du coût moyen pondéré du capital déterminé pour l'activité dite de « Médecine de Spécialité ».

Par ailleurs, nous avons :

- testé les calculs effectués par la société pour mesurer la sensibilité du montant de dépréciation à constater sur l'actif incorporel Palovarotene ;
- apprécié l'estimation de l'impact du test de dépréciation sur le passif financier au titre des paiements conditionnels réglementaires et commerciaux ainsi que sur les impôts différés au 31 décembre 2019.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 1.1, 9, 10.2 et 13.2 de l'annexe.

Evaluation de la valeur recouvrable des licences hors Palovarotene

Notes 3.12, 3.15, 3.29, 6.2 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des licences du groupe, présentées en autres immobilisations incorporelles, s'élève à 1 261,1 millions d'euros au regard d'un total bilan de 4 306,9 millions d'euros.

Ces licences concernent des droits acquis pour des spécialités pharmaceutiques qui peuvent être :

- commercialisées et amorties linéairement sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est déterminée en fonction de la durée de vie économique propre à chaque actif incorporel ;
- en phase avancée de développement et donc non encore commercialisées, et de ce fait non encore amorties.

Comme indiqué en note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés, les licences à durée de vie définie et indéfinie, représentant essentiellement des droits à propriété intellectuelle et des licences d'utilisation de droits à propriété intellectuelle, font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Les modalités du test de dépréciation mises en œuvre sont décrites en note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces licences est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces licences dans les comptes du groupe et du mode de détermination de leur valeur recouvrable qui repose très largement sur le jugement de la direction et l'utilisation de l'estimation en rapport avec les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et utilisés pour la réalisation des tests.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la direction dans le cadre des impairment tests et, évalué la conception des contrôles pertinents mis en place.

Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur portant sur les licences acquises. En particulier, les licences acquises en phase de développement ont fait l'objet de notre part d'une attention spécifique en raison de la difficulté à estimer l'évolution des travaux de recherche et des perspectives de croissance attendues, déterminante pour l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie.

Nous avons apprécié avec nos spécialistes en évaluation le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence de l'évolution des programmes de recherches, des prévisions de trésorerie avec les données prévisionnelles et avons effectué notre propre analyse de sensibilité sur les tests de pertes de valeur afin de corroborer celles préparées par la direction financière.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés 3.12, 3.15, 3.29, 6.2 et 13.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ipsen S.A. par l'assemblée générale du 18 juin 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 17 décembre 1998 pour le cabinet Cogercor Flipo qui a été acquis par le cabinet Deloitte & Associés en 2001.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 22^{ème} année, dont 15 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 février 2020

Paris La Défense, le 17 février 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés



Catherine Porta
Associée



Cédric Adens
Associé



Jean-Marie Le Guiner
Associé

Compte de résultat consolidé

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	4.2 & 4.3	2 576,2	2 224,8
Autres produits de l'activité	4.4	116,5	123,6
Produits des activités ordinaires		2 692,8	2 348,4
Coût de revient des ventes		(488,0)	(454,2)
Frais commerciaux		(838,6)	(787,4)
Frais de recherche et développement		(388,8)	(302,1)
Frais généraux et administratifs		(181,4)	(165,7)
Autres produits opérationnels	7	15,6	39,0
Autres charges opérationnelles	7	(148,5)	(121,7)
Coûts liés à des restructurations	8	(27,7)	(21,9)
Pertes de valeur	6	(668,8)	(15,0)
Résultat Opérationnel	4.1	(33,4)	519,4
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>	9	2,0	3,1
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	9	(30,0)	(8,4)
Coût de l'endettement financier net	9	(28,0)	(5,3)
Autres produits et charges financiers	9	22,8	(20,1)
Impôt sur le résultat	10.1	(19,6)	(108,1)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	17	3,7	1,1
Résultat des activités poursuivies		(54,4)	387,0
Résultat des activités abandonnées	11	4,2	2,0
Résultat consolidé		(50,2)	389,1
- dont part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A.		(50,7)	389,5
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		0,5	(0,4)
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euro)	21.2	(0,66)	4,67
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euro)	21.3	(0,66)	4,65
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euro)	21.2	0,05	0,02
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euro)	21.3	0,05	0,02
Résultat de base par action (en euro)	21.2	(0,61)	4,70
Résultat dilué par action (en euro)	21.3	(0,61)	4,68

Etat du résultat global

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net consolidé	(50,2)	389,1
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies, nets d'impôts	(7,6)	7,6
Actifs financiers en juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI), nets d'impôts	(6,4)	(3,7)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	(14,0)	3,8
Réévaluation des instruments de couverture, nette d'impôt	(1,0)	(18,1)
Réserves de conversion	59,8	4,3
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	58,8	(13,7)
Résultat global : résultat net consolidé et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(5,5)	379,2
- dont part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A.	(6,0)	379,6
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	0,5	(0,4)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé - avant affectation du résultat

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF			
Goodwill	12	632,6	395,6
Autres immobilisations incorporelles	13	1 383,2	1 011,9
Immobilisations corporelles	14 & 15	679,3	474,5
Titres non consolidés	16	64,9	65,2
Participations dans des entreprises mises en équivalence	17	18,8	15,5
Actifs financiers non courants	18.1	27,7	92,9
Actifs d'impôts différés	10.2	149,4	131,9
Autres actifs non courants	18.2	4,5	4,4
Total des actifs non courants		2 960,4	2 191,8
Stocks	19.2.1	214,0	198,5
Clients et comptes rattachés	19.1	565,0	463,0
Actifs d'impôts exigibles	19.1	22,8	47,7
Actifs financiers courants	19.2.2	59,3	5,5
Autres actifs courants	19.2.3	132,2	126,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	353,3	344,5
Total des actifs courants		1 346,5	1 185,6
TOTAL DE L'ACTIF		4 306,9	3 377,4
PASSIF			
Capital social	21.1	83,8	83,8
Primes et réserves consolidées		1 656,1	1 366,0
Résultat net de l'exercice		(50,7)	389,5
Réserves de conversion		61,8	1,8
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires d'Ipsen S.A.		1 751,0	1 841,1
Participations ne donnant pas le contrôle		2,0	2,3
Total des capitaux propres		1 753,1	1 843,4
Provisions pour engagements envers les salariés	5.3.2.2	60,7	63,8
Provisions non courantes	22	30,5	44,5
Passifs financiers non courants	23.1	854,7	386,0
Passifs d'impôts différés	10.2	107,7	19,7
Autres passifs non courants	19.2.4	47,8	61,0
Total des passifs non courants		1 101,4	574,9
Provisions courantes	22	9,1	21,1
Passifs financiers courants	23.1	609,5	184,2
Fournisseurs et comptes rattachés	19.1	508,5	379,8
Passifs d'impôts exigibles	19.1	13,7	11,4
Autres passifs courants	19.2.4	297,4	329,0
Concours bancaires	20	14,3	33,6
Total des passifs courants		1 452,5	959,2
TOTAL DU PASSIF		4 306,9	3 377,4

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net consolidé		(50,2)	389,1
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	17	0,9	(0,2)
Résultat net avant quote-part des entreprises mises en équivalence		(49,3)	388,9
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	6.1	161,2	142,6
- Pertes de valeur incluses dans le résultat opérationnel et le résultat financier	6.1 & 6.2	670,7	15,0
- Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		(11,0)	(2,0)
- Résultat des cessions d'actifs immobilisés		3,7	4,8
- Gains et pertes de change latents		(7,2)	(6,5)
- Variation des impôts différés	10.2	(130,6)	19,2
- Charges liées aux paiements sur base d'actions		15,8	12,8
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	9	(46,0)	(1,1)
Marge brute d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement		607,3	573,8
- (Augmentation) / diminution des stocks	19.1	(25,6)	(29,8)
- (Augmentation) / diminution des créances clients et comptes rattachés	19.1	(79,9)	(29,0)
- Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	19.1	98,4	62,4
- Variation nette de la dette d'impôts sur les résultats	19.1	30,4	26,5
- Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité	19.1	(2,8)	(33,0)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		20,4	(2,9)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ A L'ACTIVITÉ		627,7	570,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14 & 15	(144,5)	(107,4)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	13.1	(136,1)	(180,1)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		0,6	3,2
Acquisitions de titres de participation non consolidés		(10,6)	(30,2)
Versements aux actifs de régimes	5.3.2.6	(10,0)	(1,2)
Incidence des variations du périmètre		(817,2)	(7,4)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement	19.1	(36,8)	49,6
Flux d'investissement - Divers		(2,7)	(0,8)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 157,3)	(274,3)
Émission d'emprunts à long terme	23.1	286,3	0,9
Remboursement d'emprunts à long terme	23.1	(0,6)	(3,9)
Variation nette des crédits à court terme	23.1	357,7	(107,3)
Augmentation de capital		0,1	2,6
Titres d'autocontrôle		(16,8)	(10,3)
Dividendes versés par Ipsen S.A.	21.5	(83,2)	(83,0)
Dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		(0,3)	(0,5)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement		6,7	(0,7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		550,0	(202,2)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		20,4	94,4
TRESORERIE A L'OUVERTURE	20.1.1	310,9	209,3
Incidence des variations du cours des devises		7,7	7,3
TRESORERIE A LA CLOTURE	20.1.2	339,0	310,9

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital	Primes d'émissions ou d'apports	Réserves consolidées ⁽¹⁾	Réserves de conversion	Réserves liées aux engagements de retraite	Réserves de cash flow hedge	Titres d'autocontrôle	Résultat net de l'exercice	Total capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Situation au 31 décembre 2018	83,8	741,7	716,2	1,8	(25,1)	(3,4)	(63,3)	389,5	1 841,1	2,3	1 843,3
Résultat net consolidé de l'exercice								(50,7)	(50,7)	0,5	(50,2)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(6,4)	59,7	(7,6)	(1,0)			44,7	0,1	44,8
Résultat net consolidé, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(6,4)	59,7	(7,6)	(1,0)	-	(50,7)	(6,0)	0,6	(5,6)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			389,5					(389,5)	0,0		0,0
Augmentations / réductions de capital	0,0	0,1	(0,0)						0,1		0,1
Palements sur base d'actions			8,2				7,4		15,6		15,6
Achats et ventes d'actions propres							(16,6)		(16,6)		(16,6)
Distribution de dividendes			(83,2)						(83,2)	(0,3)	(83,5)
Variation de périmètre			0,0						0,0	(0,5)	(0,4)
Autres variations			(0,3)	0,3					0,0	-	0,0
Situation au 31 décembre 2019	83,8	741,9	1 024,0	61,8	(32,8)	(4,5)	(72,5)	(50,7)	1 761,0	2,0	1 763,1

⁽¹⁾ Détaillé dans la note "Etat du résultat global"

⁽²⁾ Les principales sources de réserves consolidées sont les suivantes :

- * Les réserves sur actifs financiers en juste valeur ;
- * Les résultats non distribués.

(en millions d'euros)

	Capital	Primes d'émissions ou d'apports	Réserves consolidées ⁽¹⁾	Réserves de conversion	Réserves liées aux engagements de retraite	Réserves de cash flow hedge	Titres d'autocontrôle	Résultat net de l'exercice	Total capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Situation au 31 décembre 2017	83,7	739,1	534,8	(2,3)	(32,7)	14,6	(84,1)	272,3	1 525,4	10,5	1 535,9
Première application d'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (voir Note 3.2.1)	-	-	14,0	-	-	-	-	-	14,0	-	14,0
Situation au 1er janvier 2018	83,7	739,1	548,8	(2,3)	(32,7)	14,6	(84,1)	272,3	1 539,4	10,5	1 549,9
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	389,5	389,5	(0,4)	389,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	(3,7)	4,3	7,6	(18,1)	-	-	(9,8)	(0,0)	(9,9)
Résultat net consolidé, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(3,7)	4,3	7,6	(18,1)	-	389,5	379,6	(0,4)	379,2
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	272,3	-	-	-	-	(272,3)	-	-	-
Augmentations / réductions de capital	0,1	2,6	0,0	-	-	-	0,0	-	2,7	-	2,7
Palements sur base d'actions	-	-	(18,3)	-	-	-	43,5	-	25,2	-	25,2
Achats et ventes d'actions propres	-	-	-	-	-	-	(22,8)	-	(22,8)	-	(22,8)
Distribution de dividendes	-	-	(83,0)	-	-	-	-	-	(83,0)	(0,4)	(83,4)
Autres variations ⁽²⁾	-	-	0,2	(0,2)	-	-	-	-	(0,1)	(7,5)	(7,5)
Situation au 31 décembre 2018	83,8	741,7	716,2	1,8	(25,1)	(3,4)	(63,3)	389,5	1 841,1	2,3	1 843,3

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1. Evènements et transactions significatifs intervenus au cours de l'exercice et ayant un impact dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019	9
1.1. Palovarotène	9
1.2. Accord de licence exclusif pour le développement et la commercialisation de BLU-782	9
1.3. Reclassement de titres Ipsen détenus par Mayroy	9
1.4. Départ de David Meek, Directeur général	10
Note 2. Evolutions du périmètre de consolidation	10
2.1. Exercice 2019	10
2.2. Exercice 2018	10
Note 3. Principes et méthodes comptables et déclaration de conformité	10
3.1. Principes généraux et déclaration de conformité	10
3.2. Normes et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2019	11
3.2.1. Application de la norme IFRS 16 – Contrats de location	11
3.2.2. Première application d'IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux	12
3.3. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et non anticipés par le Groupe	12
3.4. Normes, amendements et interprétations publiés et non encore approuvés par l'Union Européenne	12
3.4.1. Publications de l'IASB non encore approuvées par l'Union Européenne	12
3.4.2. Publications de l'IASB postérieures à la clôture	12
3.5. Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés	12
3.6. Recours à des estimations	13
3.7. Méthodes de consolidation	13
3.8. Regroupements d'entreprises	13
3.9. Secteurs opérationnels	14
3.10. Conversion des états financiers en devises	14
3.11. Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères	14
3.12. Autres immobilisations incorporelles (hors goodwill)	15
3.13. Immobilisations corporelles	15
3.14. Contrats de location	16
3.14.1. Application de la norme IFRS 16 – Contrats de location à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2019	16
3.14.2. Application de la norme IAS 17 « Contrats de location » aux comptes 2018	16
3.15. Dépréciation d'actifs	16
3.15.1. Nature des actifs testés	16
3.15.2. Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe	17
3.16. Subventions d'investissements	17
3.17. Actifs financiers	18
3.17.1. Actifs financiers au coût amorti	18
3.17.2. Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	18
3.17.3. Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	18
3.17.4. Juste valeur des instruments financiers	19
3.18. Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées	19
3.19. Stocks	19
3.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
3.21. Plans de souscription et d'achat d'actions	19
3.22. Engagements envers les salariés	20
3.22.1. Avantages postérieurs à l'emploi	20
3.22.2. Autres engagements envers les salariés	20
3.23. Provisions	20
3.24. Passifs financiers	20
3.25. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	20
3.25.1. Comptabilité de couverture	20
3.25.2. Autres instruments dérivés	21
3.26. Chiffre d'affaires	21
3.27. Autres produits de l'activité	22
3.28. Coût des ventes	22
3.29. Recherche et développement	22
3.29.1. Recherche et développement réalisés en interne	22
3.29.2. Recherche et développement acquis séparément	22
3.29.3. Recherche et développement acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises	23
3.29.4. Crédit d'impôt Recherche (CIR)	23
3.30. Autres produits et charges opérationnels	23
3.31. Impôts	23
3.32. Résultat par action	23
Note 4. Secteurs opérationnels	24
4.1. Résultat Opérationnel des activités par secteur opérationnel	24
4.2. Chiffre d'affaires par zone géographique	24
4.3. Chiffre d'affaires par domaine thérapeutique et par produit	25
4.4. Autres produits de l'activité	25

4.5.	Autres informations	25
Note 5.	Personnel	26
5.1.	Effectif	26
5.2.	Charges de personnel	26
5.3.	Avantages au personnel à long terme	26
5.3.1.	Les différents régimes	26
5.3.2.	Evaluation et comptabilisation des engagements	27
5.4.	Paiements sur base d'actions	29
5.4.1.	Plans d'achat d'actions consentis par la société Ipsen	30
5.4.2.	Attribution d'actions gratuites	30
Note 6.	Amortissements, provisions et pertes de valeur	31
6.1.	Amortissements, provisions et pertes de valeur inclus dans la marge brute d'autofinancement	31
6.2.	Pertes de valeur incluses dans le Résultat Opérationnel	31
6.2.1.	Exercice 2019	31
6.2.2.	Exercice 2018	31
Note 7.	Autres produits et charges opérationnels	32
Note 8.	Coûts liés à des restructurations	32
Note 9.	Résultat financier	32
Note 10.	Impôt sur le résultat	33
10.1.	Charge d'impôt	33
10.1.1.	Taux effectif d'impôt	33
10.1.2.	Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique	33
10.2.	Actifs et passifs d'impôts différés	34
10.3.	Nature des impôts différés comptabilisés au bilan et au compte de résultat	34
Note 11.	Résultat net des activités abandonnées	35
Note 12.	Goodwill	35
12.1.	Evolution des Goodwill	35
12.2.	Pertes de valeur des goodwill	35
12.3.	Analyse du coût d'acquisition de la Société Clementia Pharmaceuticals	36
Note 13.	Autres immobilisations incorporelles	37
13.1.	Evolution du poste	37
13.2.	Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie	38
13.2.1.	Exercice 2019	38
13.2.2.	Exercice 2018	39
13.3.	Analyse des immobilisations incorporelles par nature	40
Note 14.	Immobilisations corporelles	40
Note 15.	Contrats de location	41
Note 16.	Titres non consolidés	41
Note 17.	Participations dans des entreprises mises en équivalence	42
Note 18.	Actifs financiers et autres actifs non courants	43
18.1.	Actifs financiers non courants	43
18.2.	Autres actifs non courants	43
Note 19.	Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement	43
19.1.	Analyse de la variation	43
19.2.	Détail des postes	45
19.2.1.	Stocks	45
19.2.2.	Actifs financiers courants	45
19.2.3.	Autres actifs courants	45
19.2.4.	Autres passifs non courants et passifs courants	46
Note 20.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	46
Note 21.	Capitaux propres consolidés	46
21.1.	Composition du capital	46
21.2.	Résultat de base par action	46

21.3.	Résultat dilué par action	47
21.4.	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	47
21.4.1.	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base par action	47
21.4.2.	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat dilué par action	47
21.5.	Distributions de dividendes	48
Note 22. Provisions		48
22.1.	Evolution des provisions	48
22.2.	Incidence sur le résultat	49
Note 23. Emprunts bancaires et passifs financiers		49
Note 24. Instruments financiers		51
24.1.	Couverture du risque de taux	51
24.2.	Couverture du risque de change	51
24.2.1.	Exposition au risque de change	51
24.2.2.	Risque de change transactionnel	52
24.2.3.	Risque de change financier	52
24.3.	Instruments financiers dérivés au bilan	52
Note 25. Instruments financiers inscrits au bilan		53
Note 26. Informations relatives aux parties liées		53
26.1.	Rémunération des dirigeants	53
26.2.	Transactions avec les parties liées	54
26.2.1.	Au compte de résultat	54
26.2.2.	Au bilan	54
26.2.3.	Engagements hors bilan	54
Note 27. Engagements et passifs éventuels		55
27.1.	Engagements opérationnels	55
27.1.1.	Engagements opérationnels donnés	55
27.1.2.	Engagements opérationnels reçus	55
27.2.	Engagements financiers	56
27.3.	Risques généraux	56
27.4.	Risque de liquidité et de contrepartie	56
27.5.	Autres engagements	56
27.5.1.	Engagements pour l'acquisition d'actifs	56
27.5.2.	Risque d'exigibilité des passifs financiers	57
27.5.3.	Avals, cautions et garanties donnés	57
27.5.4.	Engagements au titre de contrats de recherche et développement	57
Note 28. Evénements postérieurs n'ayant pas eu un impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019		57
Note 29. Périmètre de consolidation		57
29.1.	Sociétés consolidées par intégration globale	58
29.2.	Sociétés consolidées par mise en équivalence	59
Note 30. Honoraires des Commissaires aux comptes		59

Note 1. Evènements et transactions significatifs intervenus au cours de l'exercice et ayant un impact dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019

1.1. Palovarotène

Le 17 avril 2019, Ipsen a finalisé l'acquisition de 100% de la société canadienne Clementia Pharmaceuticals pour renforcer son portefeuille dans les Maladies Rares. Ipsen a acquis palovarotène, une molécule en phase avancée de Clementia Pharmaceuticals, ayant obtenu un statut de maladie pédiatrique rare et d'avancée thérapeutique majeure pour une maladie osseuse ultra-rare.

Selon les termes de l'accord, Ipsen a versé 25 dollars américains par action à la clôture de la transaction, soit un versement total initial de 953 millions de dollars américains, auquel s'ajoute un paiement différé de 6 dollars américains par action sous forme d'un Certificat de Valeur Garantie (CVG), sous réserve du dépôt réglementaire du palovarotène auprès de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis pour le traitement des ostéochondromes multiples, représentant un paiement additionnel potentiel de 263 millions de dollars américains.

La transaction a été intégralement financée par la trésorerie et les facilités de crédit existantes d'Ipsen et a entraîné une augmentation significative du niveau de dette nette du Groupe.

Le 6 décembre 2019, Ipsen a annoncé que, à la suite de discussions avec les autorités réglementaires américaines (Food and Drug Administration, FDA), une suspension clinique partielle à effet immédiat avait été émise pour les études IND120181 et IND135403 évaluant le candidat médicament expérimental palovarotène dans le traitement chronique de la fibrodysplasie ossifiante progressive (FOP) et des ostéochondromes multiples (MO), respectivement. La suspension clinique partielle concerne les enfants (patients de moins de 14 ans) participant actuellement aux études de Phase 2 (PVO-1A-202/204 et PVO-2A-201) et de Phase 3 (PVO-1A-301) dans tous les sites cliniques au niveau mondial. Les autorités réglementaires américaines autorisent la poursuite des études dans le traitement des patients âgés de 14 ans et plus.

Par ailleurs, le 24 janvier 2020, Ipsen a annoncé sa décision de suspendre l'administration du traitement aux patients recrutés dans l'étude globale de phase III (PVO-1A-301) destinée à évaluer l'efficacité et la sécurité du palovarotène chez les patients atteints de fibrodysplasie ossifiante progressive (FOP), ainsi que dans les études d'extension de phase II (PVO-1A-202/204) en cours.

Malgré les résultats de l'analyse prévue au protocole, des signaux d'activité thérapeutiques encourageants ont été observés lors d'analyses post-hoc préliminaires de l'essai de phase III et partagés et reconnus par l'IDMC qui recommande de ne pas arrêter l'étude. Ipsen a donc suspendu la prise des traitements par les patients dans les essais cliniques pour mener une analyse approfondie de l'ensemble des données. Se basant sur les observations et recommandations de l'IDMC, Ipsen partagera ces résultats avec les autorités réglementaires afin de redéfinir le plan de développement du palovarotène dans le traitement de la FOP.

Ces évènements ont conduit Ipsen à déprécier partiellement la valeur de l'actif incorporel palovarotène pour un montant de 668,8 millions d'euros, ainsi que la valeur des impôts différés passifs associés pour un montant de 177,2 millions d'euros.

Par ailleurs, la juste-valeur des Certificats de Valeur Garantie (CVG) et des paiements conditionnels réglementaires et commerciaux a été revue pour tenir compte des nouvelles probabilités d'occurrence des évènements sous jacents. Le Groupe a ainsi reconnu un produit financier de 114,6 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a considéré que les prévisions de bénéfices fiscaux futurs attendus de Clementia Pharmaceuticals ne permettraient pas l'utilisation des déficits reportables à un horizon court terme et a ainsi déprécié les impôts différés actifs pour un montant de 71,9 millions d'euros.

L'exposition nette du Groupe à l'actif palovarotène s'élève donc au 31 décembre 2019 à 177,1 millions d'euros.

1.2. Accord de licence exclusif pour le développement et la commercialisation de BLU-782

Le 16 octobre 2019, Ipsen et Blueprint Medicines Corporation ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif mondial pour le développement et la commercialisation de BLU-782. Ce médicament expérimental administré par voie orale est une molécule inhibitrice hautement sélective de l'ALK2, en développement pour le traitement de la fibrodysplasie ossifiante progressive (FOP).

Aux termes de l'accord de licence, Blueprint Medicines est éligible à des paiements d'un montant maximum de 535 millions de dollars dont un paiement initial de 25 millions de dollars et jusqu'à 510 millions de dollars de paiements liés à l'atteinte d'étapes clés liées au développement, aux autorisations réglementaires et à la commercialisation des produits sous licence dans une à deux indications dont la FOP, et à des redevances.

1.3. Reclassement de titres Ipsen détenus par Mayroy

Le 5 novembre 2019, le Conseil d'Administration d'Ipsen a pris acte du projet de scission de Mayroy et du reclassement interne de ses titres Ipsen ainsi que du dépôt d'une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique, annoncé le même jour par Mayroy, actionnaire de contrôle d'Ipsen.

L'actionnariat familial contrôlant Ipsen demeure inchangé à l'issue de ces opérations, la prééminence du concert formé par Anne et Henri Beaufour étant maintenue.

1.4. Départ de David Meek, Directeur Général

Le 18 décembre 2019, Ipsen a annoncé la démission de David Meek de son poste de Directeur Général. Il a quitté le Conseil d'Administration du Groupe le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration a nommé Aymeric Le Chatelier, actuel Vice-Président exécutif, Directeur financier Groupe, en tant que Directeur Général par intérim à compter du 1er janvier 2020.

Note 2. Evolutions du périmètre de consolidation

2.1. Exercice 2019

En janvier 2019, le Groupe Ipsen a procédé au rachat des intérêts minoritaires de sa filiale grecque portant sa participation à 100%. Ipsen possédait déjà le contrôle de l'entité Ipsen E.P.E. avant l'acquisition de la participation résiduelle.

En raison de l'existence de nouveaux faits et circonstances, la nature des partenariats entre Ipsen et le Groupe Schwabe a été réappréciée. Les filiales entrant dans le cadre de ces accords de partenariat, précédemment consolidées comme des opérations conjointes, sont désormais comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence ; le Groupe Ipsen ne détenant plus de droits directs sur les actifs et passifs.

Au cours du premier semestre 2019, le Groupe a créé la filiale Ipsen Pharma Schweiz GmbH en Suisse. Cette filiale ainsi que les filiales tchèque et hongroise, créées en 2018, ont été intégrées à 100% dans le périmètre de consolidation et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Enfin, Akkadeas Pharma Srl. a été renommée Ipsen CHC Srl.

L'acquisition de Clementia Pharmaceuticals a conduit à l'intégration à 100%, selon la méthode de l'intégration globale, de trois nouvelles entités dans le périmètre de consolidation :

- 11188291 Canada Inc. nouvellement créée au Canada, détentrice des titres de la société Clementia Pharmaceuticals,
- Clementia Pharmaceuticals Inc. au Canada,
- Clementia Pharmaceuticals USA Inc. aux Etats-Unis, filiale à 100% de Clementia Pharmaceuticals Inc.

La société Clementia Pharmaceuticals France S.A.R.L., acquise lors de l'opération et filiale à 100% de Clementia Pharmaceuticals Inc., a été dissoute au 31 décembre 2019.

Le 30 novembre 2019, Ipsen a procédé au transfert universel du patrimoine de la société Sutrepa S.A.S. vers la société Ipsen Pharma S.A.S. De ce fait, Sutrepa S.A.S. n'existe plus dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019.

2.2. Exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a créé des filiales en Hongrie, en République Tchèque, en Roumanie, au Kazakhstan et en Algérie. A fin décembre 2018, le pourcentage de détention de la filiale algérienne s'élève à 49% et l'analyse du contrôle selon la norme IFRS 10 conduit le Groupe à consolider cette participation selon la méthode de l'intégration globale. Les filiales roumaine et kazakhe sont détenues à 100% et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les filiales hongroise et tchèque sont détenues à 100% mais ne sont pas consolidées du fait de leur taille non significative au 31 décembre 2018.

Socapharma S.A.S., précédemment non consolidée, a été renommée Ipsen Consumer Healthcare S.A.S. et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à fin décembre 2018.

Olisapharm S.A.S., précédemment non consolidée, a été renommée Ipsen PharmSciences S.A.S. et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à fin décembre 2018.

Au cours de l'année 2018, le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Akkadeas Pharma S.R.L est passé de 49% à 100%.

Note 3. Principes et méthodes comptables et déclaration de conformité

Remarques préliminaires :

- Tous les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.
- La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre, et concernent la même période.
- Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 12 février 2020 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale prévue le 29 mai 2020.

3.1. Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement européen n°1606 / 2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standard), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-endorsement-process.

3.2. Normes et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2019

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2019 sont listés ci-dessous :

- ▶ IFRS 16 – Contrats de location
- ▶ IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux
- ▶ Amendements à IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- ▶ Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise
- ▶ Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- ▶ Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017

Les conséquences de l'application d'IFRS 16 – Contrats de location et d'IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux sur les comptes annuels sont décrites en note 3.2.1 et 3.2.2. L'analyse des autres textes entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a permis de conclure à un effet non matériel sur les comptes annuels du Groupe.

3.2.1. Application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 remplace la norme IAS 17 et établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir au titre des contrats de location. L'impact principal de la norme sur les comptes du Groupe concerne l'introduction d'un modèle unique de comptabilisation pour le preneur, conduisant à la comptabilisation d'actifs et de passifs au titre des contrats de location. La norme IAS 17 - Contrats de location reste applicable aux données comparables de l'exercice 2018.

Au préalable, et en application d'IAS 17, la majorité des contrats de location était classée en contrats de location simple. Lors de la première application d'IFRS 16 ces contrats ont été enregistrés au bilan (i) d'une part en droit d'utilisation (ii) d'autre part en dette au titre des futurs loyers.

Les principaux contrats concernés par la norme sont les baux immobiliers et les locations de véhicules. Le Groupe a utilisé la méthode rétrospective simplifiée lors de la première application de la norme au 1er janvier 2019. En application des dispositions de la norme IFRS 16, l'impact cumulé à la date de transition a été constaté en capitaux propres et les comparatifs n'ont pas été retraités.

Conformément aux options autorisées par la norme les contrats dont la durée est inférieure à douze mois et les contrats dont la valeur du bien pris à neuf est inférieure à cinq mille dollars américains n'ont pas été retraités.

L'analyse des baux commerciaux a pris en compte les dispositions contractuelles des contrats pour apprécier les hypothèses à retenir pour l'estimation du droit d'utilisation ou de la dette.

- La durée de location retenue correspond à la période non résiliable prévue au contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de renouvellement ;
- La durée de location des biens immobiliers a été estimée en cohérence avec la durée retenue pour la dépréciation des agencements inscrits à l'actif au titre de ces bâtiments ;
- Les passifs des contrats de location ont été mesurés à la valeur actuelle des paiements de loyers résiduels, avec application d'un taux d'emprunt marginal propre à chaque contrat prenant en compte la durée résiduelle de l'engagement de location. Le taux appliqué est le taux marginal d'endettement. Le Groupe a retenu une courbe de swap ajustée du spread de financement d'Ipsen selon la zone monétaire dans laquelle opère le preneur ;
- Dans l'attente de l'issue des débats à l'IFRS IC, Ipsen a considéré que l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés prévue par IAS 12 s'appliquait à la comptabilisation des droits d'utilisation et de la dette de location lors de la transition à IFRS 16. En conséquence, aucun impôt différé n'a été comptabilisé.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « Passifs financiers non courants » et « Passifs financiers courants » au passif, et en « Immobilisations corporelles » à l'actif. Ils sont amortis sur la durée du contrat, correspondant généralement à la durée du contrat telle qu'elle a été déterminée pour des actifs corporels équivalents. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le Résultat Opérationnel

sur chacune des lignes portant des contrats de location (« Coûts de revient des ventes », « Frais commerciaux », « Frais de recherche et développement »...) et les charges d'intérêts en « Coût de l'endettement financier net ».

La transition à IFRS 16 a conduit à l'augmentation des actifs corporels au titre des droits d'utilisation au 1er janvier 2019 de 169,4 millions d'euros et à l'augmentation des passifs financiers de 188,2 millions d'euros. L'impact sur le Résultat Opérationnel s'est élevé à un gain de 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 ; l'impact sur le Résultat net consolidé s'est, quant à lui, élevé à une perte de 1,4 millions d'euros.

Les effets de la première application d'IFRS 16 ont également été pris en compte pour la réalisation des tests de dépréciation du Groupe. La modification des modalités de comptabilisation de ces contrats n'a pas eu d'incidence sur les résultats des tests de dépréciation réalisés.

Pour l'exercice 2019, la méthodologie utilisée pour la réalisation des tests de dépréciation a été adaptée de la manière suivante :

- Les droits d'utilisation et les passifs de location ont respectivement été inclus et exclus de la valeur nette comptable des unités génératrice de trésorerie.
- Les effets de la première application d'IFRS 16 ont été pris en compte dans les projections de flux futurs et le calcul du coût moyen pondéré du capital (WACC).

3.2.2. Première application d'IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 - Impôts sur le résultat concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Cette interprétation n'a eu aucun impact sur l'évaluation du montant des impôts différés et courants du Groupe. En application de la décision de l'IFRS IC de septembre 2019, la provision pour positions fiscales incertaines a été reclassée au 31 décembre 2019 en dette d'impôt différé.

3.3. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et non anticipés par le Groupe

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019, à savoir notamment :

- ▶ Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition du terme significatif
- ▶ Amendements aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS
- ▶ Réforme des taux d'intérêt de référence - Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7

A la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe est en cours d'analyse de ces amendements aux normes IFRS.

3.4. Normes, amendements et interprétations publiés et non encore approuvés par l'Union Européenne

3.4.1. Publications de l'IASB non encore approuvées par l'Union Européenne

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés et non encore approuvés par l'Union Européenne sont listées ci-dessous :

- ▶ Amendements à IFRS 3 - Regroupements d'entreprise – Définition d'une entreprise
- ▶ IFRS 17 - Contrats d'assurance

A la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe est en cours d'analyse de ces normes et amendements.

3.4.2. Publications de l'IASB postérieures à la clôture

Les normes et interprétations publiées par l'IASB depuis la date de clôture et jusqu'à la date d'arrêté des comptes sont listées ci-dessous :

- ▶ Présentation des états financiers - Classement des dettes en courant, non-courant (amendement à IAS 1)

3.5. Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.6. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales nécessite que la Direction du Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'affecter la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des capitaux propres, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. L'évolution des hypothèses, notamment en raison du contexte économique et financier qui peut fragiliser certains partenaires et rendre difficile l'appréciation des perspectives d'avenir pourrait conduire à des montants différents in fine.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés (voir note 5), les dépréciations éventuelles du goodwill (voir note 12) ou des immobilisations incorporelles (voir note 13), les évaluations des impôts différés actifs (voir note 10) et les provisions (voir note 22).

3.7. Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés faisant l'objet d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires extérieurs au Groupe sont comptabilisés soit en coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, soit en activité conjointe, pour lesquelles Ipsen enregistre ses actifs et ses passifs proportionnellement à ses droits et obligations, conformément aux dispositions de la norme IFRS 11.

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle exclusif ou le contrôle conjoint. Une coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint selon lequel il a des droits sur l'actif net du partenariat et non des droits directs sur ses actifs et des obligations à assumer au titre des passifs.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque les méthodes comptables appliquées par des filiales, activités conjointes, coentreprises et sociétés mises en équivalence ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les mettre en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées et les profits internes sont éliminés.

Les titres de sociétés qui ne sont pas consolidées sont inscrits en titres non consolidés.

3.8. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés auprès des détenteurs antérieurs à la date d'acquisition. Les coûts directement imputables au rapprochement sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur sauf exceptions spécifiques prévues par la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Le goodwill inscrit au bilan consolidé représente la différence entre :

- la somme des éléments suivants :
 - le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle ;
 - le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, déterminé soit à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables acquis (méthode du goodwill partiel). Cette option est analysée par le Groupe transaction par transaction ;
 - pour les acquisitions par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part détenue par le Groupe avant la prise de contrôle ;
 - et l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats,...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition dès lors qu'ils ne résultent pas de faits et circonstances existants à la date de l'opération). Ils sont actualisés sur leur durée d'utilité, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » ;
- et le montant net des actifs identifiables acquis et passifs identifiables assumés, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque la valeur des actifs et des passifs est comptabilisée sur une base provisoire, les ajustements résultant de faits et circonstances existants à la date de l'opération et effectués dans les douze mois à compter de la date d'acquisition, sont enregistrés au bilan comme un ajustement rétrospectif conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Le test est réalisé de manière plus fréquente si des indicateurs de perte de valeur surviennent entre deux tests annuels (voir note 3.15).

Pour les sociétés mises en équivalence, le goodwill est inclus dans le montant de la participation des entreprises mises en équivalence. Les coûts directement imputables au rapprochement sont inclus dans l'évaluation du prix d'acquisition des titres.

Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables assumés de la filiale acquise, l'écart est directement comptabilisé en produits au compte de résultat.

3.9. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le principal décideur opérationnel, l'Executive Leadership Team.

Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont la Médecine de Spécialité et la Santé Familiale. Les frais centraux partagés et les effets des couvertures de change ne sont pas alloués entre ces deux segments.

Le résultat sectoriel du Groupe est le Résultat Opérationnel des activités. Ce résultat est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer la performance des opérationnels et allouer les ressources.

Le Résultat Opérationnel des activités exclut les amortissements des immobilisations incorporelles (hors logiciels), les coûts liés à des restructurations, les pertes de valeur des actifs incorporels et corporels, ainsi que d'autres éléments correspondant aux événements significatifs de nature à perturber la lecture de la performance du Groupe d'une année sur l'autre. La réconciliation du Résultat Opérationnel des activités avec le Résultat Opérationnel est présentée en note 4.1.

Ces indicateurs de performance ne se substituent pas aux indicateurs IFRS et ne doivent pas être perçus comme tels. Ils sont utilisés en complément des indicateurs IFRS. Même s'ils sont utilisés par l'Executive Leadership Team comme facteurs importants de détermination des objectifs et de mesure de la performance du Groupe, ces indicateurs ne sont ni requis, ni définis par les normes IFRS.

En tant que mesure interne de la performance du Groupe, ces indicateurs opérationnels présentent des limites et la gestion de la performance du Groupe n'est pas restreinte à ces seuls indicateurs.

3.10. Conversion des états financiers en devises

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En application d'IAS 21, les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Aucune entité n'exerce son activité dans la devise d'une économie hyperinflationniste. Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'année qui, en l'absence de fluctuation significative, approchent le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même pour les éléments constitutifs du tableau des flux de trésorerie.

Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont inscrits au bilan à un poste distinct des capitaux propres (« Réserves de conversion »), et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux tiers. Il s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégageés lors de la conversion des postes du bilan ;
- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissement net dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

3.11. Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises sont, dans un premier temps, converties sur la base des taux de change effectifs au moment des transactions. Ils sont ensuite réévalués en fonction des taux en vigueur à la date de clôture.

Les pertes et gains de change des actifs en devises sont enregistrés en résultat pour les actifs monétaires.

Les écarts de conversion issus de l'élimination des transactions internes entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères sont inscrits au poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux tiers, de manière à en neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé. Les écarts de change sur flux de financement réciproques sont classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

3.12. Autres immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Les « Autres immobilisations incorporelles » sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur dans le cas de regroupements d'entreprises, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle le Groupe s'attend à pouvoir utiliser un actif. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Les droits sur les produits commercialisés par le Groupe sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est déterminée sur la base des prévisions de flux de trésorerie qui prennent en compte, entre autres, la période de protection des brevets sous-jacents.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note 3.15).

La note 3.29 relative aux frais de recherche et développement précise l'évaluation des actifs incorporels générés en interne issus de développement et ceux acquis séparément.

Les brevets acquis sont immobilisés pour leur prix d'acquisition ou à la juste valeur dans le cas de regroupements d'entreprises, et sont amortis sur leur durée d'utilité n'excédant pas leur durée de protection.

Les coûts de développement des logiciels développés en interne sont immobilisés dès lors que les critères d'immobilisation de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont respectés. Les frais immobilisés comprennent principalement les coûts salariaux du personnel ayant participé à la mise en place et les honoraires des prestataires extérieurs. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les logiciels et applications acquis selon le modèle de distribution « Logiciel en tant que service » (*SaaS « Software as a Service »*) sont enregistrés au compte de résultat et ne s'analysent ni comme une immobilisation incorporelle ni comme un contrat de location.

Les licences de logiciels acquises sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité (de 1 à 10 ans).

Les droits activés relatifs à la propriété intellectuelle sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée qui, en pratique, est comprise entre 8 et 20 ans. Cette durée varie en fonction des prévisions de flux de trésorerie ainsi que sur la base de la durée des brevets sous-jacents.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles sont présentées avec celles des immobilisations corporelles et des goodwill sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les pertes et les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur dans le cas de regroupements d'entreprises, ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif, ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont le plus souvent calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Dans le cas d'agencements affectés à des biens pris en location, la durée d'amortissement retenue est déterminée en cohérence avec la durée d'amortissement des contrats de location eux-mêmes. Certains actifs industriels sont amortis en fonction des volumes de production.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions et agencements.....5 à 30 ans
- installations techniques, matériels et outillages industriels.....5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles.....3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note 3.15).

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles sont représentées avec celles des immobilisations incorporelles et des goodwill sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs, inclus dans les autres produits et charges opérationnels, sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

3.14. Contrats de location

3.14.1. Application de la norme IFRS 16 – Contrats de location à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2019

Suite à l'adoption d'IFRS 16 - Contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019, les contrats de location sont comptabilisés suivant un modèle unique conduisant à la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation enregistré en Immobilisations corporelles et de dettes de location enregistrées en « Passifs financiers Courants » ou « Passifs financiers Non Courants » (Voir note 3.2.1).

Ipsen applique les dispositions d'IFRS 16 à tous les contrats de location à l'exception des contrats de location de faible valeur (inférieur à cinq mille dollars américains) ou des contrats à court terme (inférieurs à douze mois), tel que prévu par la norme. Les paiements afférents aux contrats (loyers) bénéficiant de l'exemption sont enregistrés en charges opérationnelles.

3.14.2. Application de la norme IAS 17 « Contrats de location » aux comptes 2018

La méthode de transition retenue pour la première application d'IFRS16 étant la méthode rétrospective simplifiée, les données de l'exercice 2018 n'ont pas été retraitées à titre de comparaison. La norme applicable aux contrats de location des exercices antérieurs demeure la norme IAS 17 - Contrats de location qui retient une comptabilisation différente selon que le contrat soit un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

3.14.2.1. Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont notamment fondés sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs actualisés rapportés à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

3.14.2.2. Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat linéairement.

3.15. Dépréciation d'actifs

3.15.1. Nature des actifs testés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie (telles que par exemple les droits incorporels acquis auprès de tiers et relatifs à des médicaments non encore commercialisés) font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

3.15.1.1. Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill dégagé lors d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'une des deux unités génératrices de trésorerie du Groupe (Médecine de spécialité et Santé familiale).

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence et n'est pas présenté séparément conformément à la norme IAS 28 – Participations dans des sociétés mises en équivalence. En conséquence, il ne fait pas l'objet d'un test de dépréciation distinct tel que décrit dans la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs, la valeur des titres mis en équivalence étant dépréciée goodwill compris. Conformément au paragraphe 23 de la norme IAS 28 – Participations dans des sociétés mises en équivalence, des ajustements appropriés de la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, postérieurs à l'acquisition, sont effectués au titre des pertes de valeur relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles.

3.15.1.2. Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, représentant essentiellement des droits à propriété intellectuelle et des licences d'utilisation de droits à propriété intellectuelle, font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

3.15.1.3. Actifs incorporels à durée de vie définie

Les actifs incorporels à durée de vie définie font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une perte de valeur.

3.15.1.4. Actifs corporels et financiers immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables en application des dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs et IFRS 9 – Instruments financiers.

3.15.2. Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif, du groupe d'actifs ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation de l'actif, du groupe d'actifs ou de l'unité génératrice de trésorerie et de sa sortie *in fine*.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif, du groupe d'actifs ou de l'unité génératrice de trésorerie dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les tests de pertes de valeur sont réalisés annuellement ou lorsqu'un événement indique que l'actif a pu se déprécier.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, du groupe d'actifs ou d'une unité génératrice de trésorerie, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une unité génératrice de trésorerie, cette dernière est imputée en priorité sur les goodwill. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles.

3.15.2.1. Goodwill

Pour les goodwill, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférent. Ces derniers reposent sur des prévisions à 5 ans ou sur des prévisions à plus long terme si l'analyse est justifiée, réparties par secteur opérationnel (Médecine de Spécialité et Santé Familiale) et établies par les entités opérationnelles du Groupe. Des tests sont par ailleurs menés pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, aux variations de certaines hypothèses principalement le taux d'actualisation (fourchette de +/- 1%), la variation du chiffre d'affaires (fourchette de -1% à -2%) et le taux de croissance à long terme (fourchette de +/- 1%).

3.15.2.2. Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé pris individuellement, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. De manière plus spécifique, en cas de droit incorporel en phase amont de développement, un test de perte de valeur est réalisé uniquement dans le cas où un indice de perte de valeur se manifeste entre sa date d'acquisition et la date de clôture annuelle.

3.15.2.3. Actifs incorporels à durée de vie définie

Pour les autres actifs incorporels, la période prise en compte dans l'estimation des flux de trésorerie attendus est déterminée en fonction de la durée de vie économique propre à chaque actif incorporel. Lorsque la durée de vie économique dépasse l'horizon des prévisions du Groupe, une valeur terminale peut être prise en compte. Des tests sont également effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses, principalement le taux d'actualisation (fourchette de +/- 1%), la variation du chiffre d'affaires (fourchette de -1% à -2%) et le taux de croissance à long terme (fourchette +/- 1%).

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital de chaque unité génératrice de trésorerie (Médecine de Spécialité et Santé Familiale), sauf cas spécifique de prise en compte de prime de risque supplémentaire en fonction des actifs testés.

3.16. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits constatés d'avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

3.17. Actifs financiers

Un actif financier est un actif répondant à la définition d'IAS 32 – Instruments financiers et qui peut correspondre à de la trésorerie (voir note 3.20), un instrument de capitaux propres d'une autre entité, un droit contractuel de recevoir ou échanger de la trésorerie, un autre instrument de capitaux propres ou encore un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs qualifiés de couverture sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de leurs cash-flows contractuels et du modèle de gestion du Groupe.

3.17.1. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont principalement constitués des prêts et créances émis par le Groupe. Le Groupe évalue au coût amorti les actifs financiers :

- qui s'inscrivent dans un modèle économique de détention de l'actif dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les produits d'intérêts des actifs financiers sont calculés au taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers au coût amorti font, dès l'origine, l'objet d'une dépréciation par contrepartie du compte de résultat à hauteur des pertes attendues, réévaluée à chaque arrêté. Les produits et les pertes sont comptabilisés en compte de résultat lorsque l'actif est décomptabilisé ou modifié.

Le Groupe applique à ses créances clients le modèle de pertes attendues tel que développé par IFRS 9 – Instruments financiers. Les dépréciations de créances clients sont déterminées sur la base d'un taux de perte historique observé au cours des trois derniers exercices, client par client, et ajusté d'évènements prospectifs tenant compte à la fois des risques de crédit individualisés et des perspectives économiques sur le marché considéré.

3.17.2. Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global

Les actifs financiers représentatifs d'instruments de dette sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors :

- qu'ils s'inscrivent dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) avec recyclage des gains et pertes cumulés.

D'autre part, la norme IFRS 9 laisse la possibilité de classer instrument par instrument et de manière irrévocable les instruments de capitaux propres dans la catégorie des instruments évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) dès lors que ceux-ci répondent à la définition de capitaux propres d'IAS 32.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement ses titres de participation non consolidés, représentatifs d'instruments de capitaux propres, dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, sans recyclage ultérieur en compte de résultat des gains et des pertes. Ces actifs financiers sont présentés en « Titres de participation ». Les dividendes associés sont enregistrés en compte de résultat.

3.17.3. Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat incluent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs désignés à l'origine en actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les autres actifs relevant de cette catégorie conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

A la date de clôture, les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat sont essentiellement constitués :

- des titres de placement de trésorerie. Il s'agit de titres détenus à des fins de transaction à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie selon IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie mais conservant néanmoins une faible volatilité ;
- des parts que le Groupe détient dans des fonds d'investissement. Les parts détenues dans ces fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres mais à celle d'instruments de dette.
- des paiements d'étapes conditionnels déjà enregistrés dans les comptes d'une entité acquise ou résultant d'un regroupement d'entreprises.

Les actifs comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat sont inscrits à l'actif pour le montant de leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat.

3.17.4. Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe évalue à la juste valeur les instruments financiers qu'il détient tel que les instruments dérivés, les actifs financiers cotés et non cotés ainsi que les paiements variables comptabilisés au titre des regroupements d'entreprise.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives en lien avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

3.18. Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le blais d'une vente plutôt que pour une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif ou le groupe destiné à être cédé doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit être engagé par un niveau de Direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

3.19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks est calculé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

3.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme, mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et présentant un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les équivalents de trésorerie sont classés en titres détenus à des fins de transactions : ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est en général proche de leur valeur nette comptable.

3.21. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat (plans de stock-options) et de souscription ou d'acquisition d'actions (plans d'attribution gratuite d'actions) sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, ces options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, celle-ci étant déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié au règlement et aux caractéristiques de chaque plan de stock-options ou d'actions accordé (« Black & Scholes » ou « Monte Carlo »). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (réparties par destination au compte de résultat), linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'attribution et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables et le nombre d'actions potentiellement distribuables. Le cas échéant, l'impact de la révision des estimations est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

3.22. Engagements envers les salariés

3.22.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées par des actuaires externes, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation ;
- un taux d'augmentation de salaires ;
- un taux de rotation du personnel.

3.22.2. Autres engagements envers les salariés

Dans certains pays, des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sont versées par le Groupe sous forme de primes. Ces engagements sont provisionnés par le Groupe.

3.23. Provisions

Des provisions sont constituées, conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qui n'est ni une garantie financière ni un engagement de financement, et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

3.24. Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts et comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.25. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

3.25.1. Comptabilité de couverture

Dans le cadre de sa politique de gestion globale des risques de change, le Groupe a conclu un certain nombre de transactions impliquant la mise en place d'instruments dérivés. Le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie. Le Groupe a également réalisé des opérations de couverture d'investissements nets à l'étranger comptabilisées de la même manière que les couvertures du flux de trésorerie. L'exposition au risque de change dans les filiales étrangères est couverte par de la dette.

Le Groupe n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de juste valeur.

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements de premier plan. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture est appliquée aux instruments formellement désignés à l'origine et fait l'objet d'une documentation structurée. Selon la norme IFRS 9 – Instruments financiers, la comptabilité de couverture requiert que soient démontrés les éléments suivants :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- L'effet du risque de crédit ne prédomine pas sur les variations de valeur qui résultent de ce lien économique ;
- L'efficacité de la relation de couverture ne montre pas de déséquilibre susceptible de donner un résultat comptable incompatible avec l'objet de l'opération de couverture.

Les instruments dérivés, désignés en comptabilité de couverture, sont comptabilisés conformément aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 9.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé, ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont constatées en capitaux propres dans l'état du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture. Les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Dans le cadre de la couverture d'activités opérationnelles, les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les « Autres produits ou charges opérationnels ». Cet agrégat inclut également les effets de change générés par les créances et dettes opérationnelles.

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés en capitaux propres sont conservés dans les capitaux propres et ne sont recyclés au compte de résultat que lorsque la transaction prévue est effectivement réalisée. Toutefois, lorsque le Groupe ne s'attend plus à la réalisation de la transaction prévue, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Le Groupe utilise principalement des contrats à terme de devise pour couvrir son risque de change transactionnel. Le Groupe exclut de la désignation de couverture les composantes d'intérêts (report/ deport) et le « foreign basis spread » des contrats de change et comptabilise la variation de juste valeur de ces composantes directement en résultat financier.

Le Groupe réalise des opérations de couverture de change d'investissements nets à l'étranger. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont directement enregistrées en capitaux propres en ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture. La variation de juste valeur relative à la partie non efficace est enregistrée en compte de résultat.

En cas de cession de l'investissement détenu à l'étranger, les sommes enregistrées en capitaux propres sont alors transférées en compte de résultat.

3.25.2. Autres instruments dérivés

Les instruments dérivés, non qualifiés en comptabilité de couverture, sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges financiers ».

3.26. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend principalement les revenus de ventes de produits pharmaceutiques. Il est enregistré lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client. Le chiffre d'affaires est comptabilisé pour le montant qui reflète les sommes que le Groupe s'attend à percevoir. Les produits issus de la vente de produits pharmaceutiques sont comptabilisés quand le transfert du contrôle a lieu, en général lors de la livraison, conformément aux clauses de livraison et d'acceptation prévues au contrat avec le client. La note 4 « Secteurs opérationnels » présente une ventilation du chiffre d'affaires par unité génératrice de trésorerie, par zone géographique et par domaine thérapeutique où est précisée la contribution des principaux produits commercialisés par le Groupe.

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de produits est constitué de la vente des produits pharmaceutiques nets des retours, des rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients, ainsi que certains paiements dus aux autorités de santé et déterminés sur la base des ventes. Les rabais, remises et ristournes sont comptabilisés concomitamment aux ventes auxquelles ils se rattachent et sont identifiés comme étant une composante variable du prix conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Quand une autre partie est impliquée dans la réalisation de ventes de biens ou de prestations de services, le Groupe apprécie dans quelle mesure le tiers agit en tant qu'agent ou principal. Si les produits sont vendus en consignation ou si le tiers agit en tant qu'agent, les produits sont comptabilisés lors de la vente au client final. Les commissions payées sont comptabilisées sur la ligne « Frais commerciaux ».

Les engagements hors bilan à recevoir au titre des « milestones » définis dans les principaux accords du Groupe sont présentés en note 27.1.2. Les sommes reçues au titre des paiements d'étape sont enregistrés à la date à laquelle le jalon réglementaire est atteint et validé par les parties.

3.27. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comprennent les redevances, les revenus perçus au titre des accords de licences conclus avec des partenaires et des prestations diverses.

Les redevances perçues sont enregistrées en « Autres produits de l'activité » en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur la période par les partenaires et des taux de redevances contractuels.

Les accords de licence sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » et se distinguent selon les deux types suivants :

- Les licences statiques sont des contrats dont le contrôle a été transféré au client et au titre desquels le Groupe détient un droit à paiement. Les produits de ces licences sont enregistrés à la date de transfert du contrôle du bien donné en licence.
- Les licences dynamiques sont des licences dont les redevances perçues correspondent soit au droit détenu par le client d'accéder à un actif incorporel sans qu'il n'y ait de transfert de contrôle, soit à la situation où le contrat de licence ne peut être séparé de la vente de biens ou services. Ces revenus sont étalés sur la durée de vie du contrat de licence. Les produits perçus d'avance (« upfront payments » ou « milestone payments » fonction de l'atteinte de certains objectifs) sont étalés sur la période du contrat à laquelle ils se rattachent.

Les produits générés au titre des prestations diverses sont enregistrés en fonction de la livraison des biens ou des services à l'autre partie contractante.

3.28. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus et les redevances versées dans le cadre de licences. Le coût de revient industriel des produits vendus inclut le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (électricité, eau, dépenses d'entretien, outillages), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, ...). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering et Logistique sont également comptabilisés parmi les coûts de production.

3.29. Recherche et développement

3.29.1. Recherche et développement réalisés en interne

Les dépenses de recherche interne sont constatées en charges. Les frais de développement pharmaceutique internes sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés dans la mesure où les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci d'utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- et évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les six critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments (AMM).

Par conséquent, les frais de développement internes intervenant avant l'obtention de l'AMM, principalement composés des coûts des études cliniques, sont généralement comptabilisés en charges, sur la ligne « Frais de recherche et développement », dès lors qu'ils sont encourus.

Certains frais de développement industriel sont des coûts engagés après l'obtention de l'AMM dans le but d'améliorer le processus industriel relatif à un principe actif. Dans la mesure où l'on considère que les six critères prévus par la norme IAS 38 sont satisfaits, ces frais sont inclus dans l'évaluation du projet et inscrits à l'actif, sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles », dès lors qu'ils sont encourus (voir note 13.2). De même, certaines études cliniques, telles que celles en vue d'obtenir une extension géographique pour une molécule ayant déjà obtenu l'autorisation de mise sur le marché sur un marché majeur, peuvent dans certains cas remplir les six critères d'immobilisation d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles ; ces frais sont alors inscrits à l'actif, sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles », dès lors qu'ils sont encourus.

3.29.2. Recherche et développement acquis séparément

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'autres actifs incorporels dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée,

dont le Groupe attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. En application de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement dès lors qu'ils sont acquis séparément. S'agissant de paiements dont les montants sont déterminés, le second critère de comptabilisation relatif à l'évaluation fiable de l'actif est également satisfait.

Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à compter de la date de commercialisation du produit, sur leur durée d'utilité.

3.29.3. Recherche et développement acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, les autres actifs incorporels acquis relatifs à des travaux de recherche et développement en cours qui peuvent être évalués de manière fiable sont identifiés séparément du goodwill et constatés dans les « Autres immobilisations incorporelles » conformément aux normes IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 38 – Immobilisations incorporelles. Un passif d'impôt différé y afférent est également constaté le cas échéant.

3.29.4. Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le Crédit d'Impôt Recherche est qualifié de subvention d'exploitation, en accord avec les pratiques communément retenues par l'industrie pharmaceutique. Conformément à IAS 20 – Comptabilisation des subventions publiques, il est comptabilisé dans le Résultat Opérationnel, en déduction des « Frais de recherche et développement », charges auxquelles il est directement lié.

3.30. Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent principalement les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (hors logiciels), les effets des couvertures de change liés aux opérations commerciales, les plus ou moins-values de cession d'immobilisations, ainsi que tout élément non directement lié à l'activité.

3.31. Impôts

Des impôts différés sont généralement constatés selon la méthode du report variable sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables.

Au niveau du Groupe, les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, au retraitement d'élimination des marges internes en stock ainsi qu'aux provisions pour retraites.

Les actifs d'impôt différé au titre des différences temporelles déductibles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse de recouvrabilité en fonctions des prévisions de Groupe.

Conformément à la norme IAS 12 – Impôts, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le montant des impôts différés reconnu dans les comptes du Groupe est déterminé au niveau de chacune des entités fiscales qu'il recouvre.

Le Groupe a choisi de qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) comme un impôt sur le résultat. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la C.V.A.E. est ainsi présenté sur la ligne « Impôt sur le résultat ».

3.32. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, retraitées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le « Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A. » par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 4. Secteurs opérationnels

L'information sectorielle est présentée autour des deux secteurs opérationnels du Groupe que sont la Médecine de Spécialité et la Santé Familiale.

L'ensemble des coûts alloués à ces deux segments est présenté dans les indicateurs. Les frais centraux partagés et les effets des couvertures de change ne sont pas alloués entre ces deux segments.

L'indicateur de performance du Groupe est le Résultat Opérationnel des activités. Ce résultat est l'indicateur utilisé par le Groupe pour évaluer la performance des opérationnels et allouer les ressources.

Le Résultat Opérationnel des activités exclut les amortissements des immobilisations incorporelles (hors logiciels), les coûts liés à des restructurations, les pertes de valeur des actifs incorporels et corporels, ainsi que d'autres éléments correspondant aux événements significatifs de nature à perturber la lecture de la performance du Groupe d'une année sur l'autre.

Ces indicateurs de performance ne se substituent pas aux indicateurs IFRS et ne doivent pas être perçus comme tels. Ils sont utilisés en complément des indicateurs IFRS.

4.1. Résultat Opérationnel des activités par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Autres (non alloués)	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	2 299,4	276,8	-	2 576,2
Autres produits de l'activité	74,5	42,1	-	116,5
Produits des activités ordinaires	2 373,9	318,9	-	2 692,8
Résultat Opérationnel des Activités	938,6	55,1	(211,1)	782,6

(en millions d'euros)	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Autres (non alloués)	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	1 924,5	300,3	-	2 224,8
Autres produits de l'activité	62,6	61,0	-	123,6
Produits des activités ordinaires	1 987,1	361,3	-	2 348,4
Résultat Opérationnel des activités	740,4	83,9	(164,5)	659,9

La part non allouée du Résultat Opérationnel des activités s'est élevée pour l'année 2019 à (211,1) millions d'euros, à comparer aux (164,5) millions d'euros enregistrés en 2018. Elle comprend essentiellement les frais centraux non alloués et les effets des couvertures de change.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le Résultat Opérationnel des activités et le Résultat Opérationnel :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat Opérationnel des activités	782,6	659,9
Amortissements des immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(83,8)	(73,1)
Autres produits et charges opérationnels	(35,8)	(30,4)
Coûts liés à des restructurations	(27,7)	(21,9)
Pertes de valeur	(668,8)	(15,0)
Résultat Opérationnel	(33,4)	519,4

4.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Montant	Répartition	Montant	Répartition
Principaux pays d'Europe de l'Ouest	835,7	32%	753,8	34%
Autres pays d'Europe	500,6	19%	443,7	20%
Amérique du Nord	776,3	30%	615,6	28%
Reste de Monde	463,6	18%	411,7	19%
Chiffre d'affaires Groupe	2 576,2	100%	2 224,8	100%

4.3. Chiffre d'affaires par domaine thérapeutique et par produit

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Oncologie	1 844,4	1 503,0
<i>Somatuline</i> ®	1 031,6	846,7
<i>Decapeptyl</i> ®	407,4	372,6
<i>Cabometyx</i> ®	242,2	148,2
<i>Onivyde</i> ®	134,7	109,4
Autres produits d'oncologie	28,5	26,0
Neurosciences	391,3	351,5
<i>Dysport</i> ®	388,3	347,8
Maladies Rares	63,7	70,0
<i>NutropinAq</i> ®	41,8	45,9
<i>Increlex</i> ®	21,9	24,1
Médecine de Spécialité	2 299,4	1 924,5
<i>Smecta</i> ®	125,6	126,5
<i>Forlax</i> ®	42,1	39,8
<i>Tanakan</i> ®	36,7	37,7
<i>Fortrans/Eziclen</i> ®	36,8	31,4
Autres Santé Familiale	35,6	64,9
Santé Familiale	276,8	300,3
Chiffre d'affaires Groupe	2 576,2	2 224,8

4.4. Autres produits de l'activité

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Redevances perçues	75,2	78,1
Produits forfaitaires - Licences	23,4	27,5
Autres (produits de co-promotion, refacturation)	17,9	18,0
Autres produits de l'activité	116,5	123,6

Les autres produits de l'activité se sont élevés à 116,5 millions d'euros pour l'exercice 2019, en diminution de 5,7 % par rapport à 2018, où ils avaient atteint 123,6 millions d'euros. Cette variation provient de la diminution des royalties payées par Menarini sur *Adenuric*®, partiellement compensée par l'augmentation des redevances perçues de la part des partenaires du Groupe, principalement *Galderma* sur *Dysport*®, et *Servier* sur *Onivyde*®.

4.5. Autres informations

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			Total
	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Autres (non alloués)	
Acquisition immobilisations corporelles	(115,9)	(18,0)	(10,6)	(144,5)
Acquisition immobilisations incorporelles	(109,7)	(5,1)	(21,3)	(136,1)
Total investissements	(225,6)	(23,1)	(31,8)	(280,5)
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors financier)	(100,8)	(15,8)	(8,8)	(125,4)
Charges liées aux paiements sur base d'actions sans incidence sur la trésorerie			(15,8)	(15,8)

NB: les charges liées aux paiements sur base d'actions ne font pas l'objet d'une répartition par secteur opérationnel

NB: hors variations de périmètre

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			Total
	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Autres (non alloués)	
Acquisition immobilisations corporelles	(83,5)	(19,4)	(4,5)	(107,4)
Acquisition immobilisations incorporelles	(157,6)	(2,1)	(20,4)	(180,1)
Total investissements	(241,1)	(21,5)	(24,9)	(287,5)
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors financier)	(92,0)	(15,3)	(34,7)	(142,0)
Charges liées aux paiements sur base d'actions sans incidence sur la trésorerie			(12,8)	(12,8)

NB: les charges liées aux paiements sur base d'actions ne font pas l'objet d'une répartition par secteur opérationnel

NB: hors variations de périmètre

Note 5. Personnel

5.1. Effectif

L'effectif du Groupe à fin 2019 est de 5 807 salariés (5 723 à fin 2018).

Au cours de l'exercice 2019, l'effectif moyen s'est établi à 5 662 salariés (5 518 en 2018).

5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais commerciaux, généraux et administratifs, des frais de recherche et développement et des coûts liés à des restructurations recouvrent les éléments indiqués ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires et traitements	(515,3)	(459,0)
Charges sociales et fiscales	(156,7)	(133,8)
Sous-total	(672,0)	(592,8)
Charges sur avantages au personnel (note 5.3.2.3)	(2,3)	(6,6)
Charges comptables annuelles liées aux paiements sur base d'actions (note 5.4) (*)	(15,8)	(12,8)
Charges sociales liées aux paiements sur base d'actions	(1,1)	(4,1)
Sous-total charges liées aux paiements sur base d'actions	(16,8)	(16,9)
Participation et intéressement des salariés	(14,1)	(11,4)
Total	(705,3)	(627,8)

(*) incluant en 2018 une charge comptable liée au plan d'actionnariat salarié 2018 pour 1,5 million d'euros.

En 2019, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 30,4% de la masse salariale brute.

Un accord dérogatoire de participation unit les sociétés françaises du Groupe et prévoit la possibilité pour les salariés de placer leurs avoirs soit en compte courant rémunéré dans l'entreprise, soit dans un Plan d'Epargne Groupe qui dispose de plusieurs Fonds Communs de Placement. Ces Fonds Communs de Placement sont gérés par un établissement financier.

En 2019, un accord d'intéressement a été mis en place en France pour une durée de 3 ans. Il complète le dispositif de la participation.

5.3. Avantages au personnel à long terme

5.3.1. Les différents régimes

5.3.1.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés par des régimes à prestations définies sont la France et le Royaume-Uni. En France, un nombre limité de salariés bénéficie également d'un plan de retraite supplémentaire.

Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3.1.2. Autres engagements à long terme

Le Groupe verse également des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sous forme de prime. Il s'agit pour l'essentiel de médailles du travail, notamment en France.

5.3.2. Evaluation et comptabilisation des engagements

Les obligations du Groupe au regard de l'ensemble de ces prestations sont calculées par un actuair externe en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays où sont situés les plans.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence à un taux de marché fondé sur des obligations d'entités de première catégorie. Le principal indice de référence utilisé est iBoxx Corporate AA pour la zone Euro et le Royaume-Uni.

Les hypothèses de rotation des effectifs et les probabilités de mortalité sont spécifiques à chaque pays.

Certains engagements sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de compagnies d'assurance (actifs de régime).

L'effet au compte de résultat du produit de rendement des actifs de couverture des régimes est déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements.

Les engagements non financés et les régimes déficitaires sont enregistrés au bilan en « Provisions pour engagements envers les salariés ».

5.3.2.1. Hypothèses retenues

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2019 sont décrites ci-après :

	Europe (hors Royaume-Uni)	Royaume-Uni	Asie - Océanie
Taux d'actualisation	0,5%	1,8%	1,5%
Taux d'inflation	1,8%	2,3%	N/A
Taux de revalorisation des salaires (net d'inflation)	Selon la CSP	Régime figé	5,6%
Taux de revalorisation des rentes	1,5%	2,0%	N/A

Une augmentation de 1,0% du taux d'actualisation engendrerait une diminution de 11,8 % des engagements en France, de 19,1% des engagements au Royaume-Uni et de 15,6 % des engagements en Asie-Océanie.

5.3.2.2. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Total
Ventilation du solde net du bilan				
Valeur actualisée des engagements	86,7	5,2	91,9	106,4
Juste valeur des actifs des régimes	31,2	-	31,2	42,6
Solde net des engagements (a)	55,5	5,2	60,7	63,8
Effet du plafonnement des actifs (b)	-	-	-	-
Passif net (a-b)	55,5	5,2	60,7	63,8

5.3.2.3. Réconciliation des charges au compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services rendus	4,3	(0,1)	4,1	6,9
Cotisations salariales	-	-	-	(0,1)
Coût financier des engagements	1,3	0,2	1,6	1,8
Produit d'intérêts des actifs de financement	(0,6)	-	(0,6)	(0,8)
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(1,8)	-	(1,8)	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en charge	-	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Total	3,2	(0,1)	3,1	7,6
- Dont charge opérationnelle	2,5	(0,1)	2,3	6,6
- Dont charge financière	0,7	0,1	0,8	1,0

5.3.2.4. Variations des passifs nets comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Total
Passif net en début de période	58,2	5,5	63,8	67,6
Variation de périmètre	(4,5)	-	(4,5)	-
Charge comptable (note 5.3.2.3)	3,2	(0,1)	3,1	7,6
Gains et (pertes) actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	10,4	-	10,4	(9,4)
Cotisations patronales aux actifs de financement	(10,0)	-	(10,0)	(1,2)
Versements provenant de la réserve interne	(2,3)	(0,1)	(2,4)	(0,8)
Autres	0,4	(0,1)	0,3	-
Conversion en monnaies étrangères	0,0	-	0,0	(0,1)
Passif net en fin de période	55,5	5,2	60,7	63,8

5.3.2.5. Variations des engagements de régime à prestations définies

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Total
Valeur en début de période	100,8	5,5	106,4	118,5
Variation de périmètre	(18,5)	-	(18,5)	0,0
Coût des services rendus	4,3	(0,1)	4,1	6,9
Coût financier des engagements	1,3	0,1	1,4	1,8
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(1,8)	-	(1,8)	0,0
Versements provenant des actifs de financement	(11,1)	-	(11,1)	(9,3)
Versements provenant de la réserve interne	(2,3)	(0,1)	(2,4)	(0,8)
(Gains) et pertes actuariels - effets d'expérience	1,1	(0,4)	0,7	(5,7)
(Gains) et pertes actuariels - changements taux d'actualisation	11,6	0,3	11,8	(4,3)
(Gains) et pertes actuariels - changements autres hypothèses	-	0,0	0,0	(0,6)
Autres	0,4	-	0,4	-
Conversion en monnaies étrangères	0,8	-	0,8	(0,3)
Valeur en fin de période	86,7	5,2	91,9	106,4

Les engagements au 31 décembre 2019 se répartissent principalement dans les pays suivants : 75,0% en France et 22,1% au Royaume-Uni.

5.3.2.6. Variations des actifs de financement des régimes

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Total
Valeur en début de période	42,6	-	42,6	51,0
Variation de périmètre	(14,0)	-	(14,0)	-
Produit d'intérêts des actifs de financement	0,6	-	0,6	0,8
Versements provenant des actifs de financement	(11,1)	-	(11,1)	(9,3)
Cotisations salariales aux actifs de financement	-	-	-	0,1
Cotisations patronales aux actifs de financement	10,0	-	10,0	1,2
Gains et (pertes) actuariels	2,2	-	2,2	(0,9)
Conversion en monnaies étrangères	0,8	-	0,8	(0,3)
Valeur en fin de période	31,2	-	31,2	42,6

Les actifs de financement au 31 décembre 2019 se répartissent principalement dans les pays suivants : 41,8% en France et 56,1% au Royaume-Uni.

5.3.2.7. Allocation des actifs de financement des régimes

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			Total
	Actions	Obligations	Autres ⁽¹⁾	
Europe (hors Royaume-Uni)	7,0	5,7	0,3	13,1
Royaume-Uni	10,7	6,5	0,3	17,5
Asie-Océanie	0,5	0,1	-	0,6
Total	18,2	12,4	0,6	31,2
Total (en pourcentage)	58%	40%	2%	100%

⁽¹⁾ Immobilier, liquidités et autres

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			Total
	Actions	Obligations	Autres ⁽¹⁾	
Europe (hors Royaume-Uni)	10,8	10,0	6,4	27,2
Royaume-Uni	9,2	5,6	0,2	15,0
Asie-Océanie	0,3	0,1	-	0,4
Total	20,3	15,7	6,6	42,6
Total (en pourcentage)	48%	37%	15%	100%

⁽¹⁾ Immobilier, liquidités et autres

5.3.2.8. Prestations probables futures des régimes

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
2020	0,8	0,6	1,4
2021	2,8	0,6	3,4
2022	4,1	0,7	4,8
2023	3,5	0,9	4,4
2024	2,1	0,7	2,8
2025-2029	12,4	2,9	15,3

5.4. Paiements sur base d'actions

Ipsen a octroyé différents plans (options de souscription d'actions et d'actions gratuites) entrant dans le champ de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2019.

La charge comptable annuelle liée aux paiements sur base d'actions gratuites s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

5.4.1. Plans d'achat d'actions consentis par la société Ipsen

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont arrivés à expiration en 2019. Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options est la suivante :

(en nombre d'options)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Options en circulation à l'ouverture de la période	36 085	664 558
Options exercées (nettes des régularisations)	(7 765)	(418 953)
Options expirées	(28 320)	(209 520)
Options en circulation en fin de période	-	36 085

5.4.2. Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration du **13 février 2019** a attribué 25 880 actions gratuites aux salariés du Groupe, sous condition d'ancienneté et de présence.

Le Conseil d'administration du **28 mai 2019** a attribué :

- 11 730 actions gratuites au Directeur général. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe,
- 31 790 actions gratuites aux membres de l'Executive Leadership Team. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe,
- 117 160 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe,
- 128 200 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence mais n'est pas soumise à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe.

Le Conseil d'administration du **30 mai 2018** a attribué :

- 9 230 actions gratuites au Directeur général. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe,
- 30 160 actions gratuites aux membres de l'Executive Leadership Team. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe,
- 84 240 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe,
- 87 310 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence mais n'est pas soumise à des conditions de performance propres au Groupe ou à une entité du Groupe.

5.4.2.1. Caractéristiques des plans d'actions gratuites Ipsen

Tranches	Plan du 1er juin 2016				Plan du 29 mars 2017			
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.1	1.2	1.3	1.4
Nombre d'actions gratuites	64 019	72 208	41 336	64 727	41 640	44 070	37 980	28 200
Nombre d'années de vesting	2	2	4	2	2	2	4	2
Valeur de l'action à la date d'attribution avant réduction	56,69 €	56,69 €	56,69 €	56,69 €	93,40 €	93,40 €	93,40 €	93,40 €
Juste valeur d'une action gratuite	47,73 €	47,73 €	49,04 €	47,73 €	101,47 €	97,01 €	99,27 €	97,00 €

Tranches	Plan du 30 mai 2018			Plan du 13 février 2019	Plan du 28 mai 2019		
	1.1	1.5	1.6		1.1	1.5	1.6
Nombre d'actions gratuites	39 390	84 240	87 310	25 880	43 520	117 160	128 200
Nombre d'années de vesting	50% à 2 ans 50% à 3 ans			2	3	50% à 2 ans 50% à 3 ans	
Valeur de l'action à la date d'attribution avant réduction	134,40 €	134,40 €	134,40 €	109,60 €	112,10 €	112,10 €	112,10 €
Juste valeur d'une action gratuite	134,90 €	134,90 €	131,84 €	109,60 €	90,25 €	87,83 €	109,57 €

- 1.1 Bénéficiaires Président directeur général, Président non-exécutif, Directeur général délégué, Directeur général, Comité Exécutif et Executive Leadership Team
- 1.2 Bénéficiaires des filiales françaises
- 1.3 Bénéficiaires hors filiales françaises et américaines
- 1.4 Bénéficiaires des filiales américaines
- 1.5 Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance
- 1.6 Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance

5.4.2.2. Valorisation des plans d'actions gratuites Ipsen

(en millions d'euros)	Plan du 1er avril 2015	Plan du 1er juin 2016	Plan du 29 mars 2017	Plan du 30 mai 2018	Plan du 13 février 2019	Plan du 28 mai 2019	Total
Valorisation initiale	4,4	10,5	13,3	25,3	2,8	25,5	
Charge comptable 2019	0,0	0,3	0,6	9,7	1,1	4,4	16,0
Charge comptable 2018	0,2	1,3	4,2	5,6			11,3

Note 6. Amortissements, provisions et pertes de valeur

6.1. Amortissements, provisions et pertes de valeur inclus dans la marge brute d'autofinancement

Les dotations nettes aux amortissements, les provisions et les pertes de valeur retraitées dans la détermination de la marge brute d'autofinancement s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Opérationnel - hors actifs circulants	(160,4)	(142,0)
Financier	(0,8)	(1,0)
Impôts	-	0,4
Amortissements et provisions avant pertes de valeur et hors actif circulant	(161,2)	(142,6)
Pertes de valeur incluses dans le Résultat Opérationnel (note 6.2)	(668,8)	(15,0)
Pertes de valeur incluses dans le Résultat Financier	(1,9)	(0,1)
Pertes de valeur	(670,7)	(15,1)

6.2. Pertes de valeur incluses dans le Résultat Opérationnel

6.2.1. Exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, Ipsen a constaté une dépréciation de l'actif incorporel palovarotène à hauteur de 668,8 millions d'euros (voir note 13.2).

6.2.2. Exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, Ipsen a constaté une dépréciation de l'actif incorporel Xermelo® à hauteur de 15 millions d'euros (voir note 13.2).

Note 7. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels ont représenté une charge de 132,9 millions d'euros en 2019, principalement liée à l'amortissement des actifs incorporels Cabometyx® et Onivyde®, aux coûts d'intégration liés à l'acquisition de Clementia, à l'impact des programmes de transformation du Groupe et à l'impact des couvertures de change.

En 2018, ces charges s'élevaient à 82,7 millions d'euros. Elles étaient principalement liées à l'amortissement des actifs incorporels Cabometyx® et Onivyde®, à l'arrêt d'études de recherche et développement, à l'impact des programmes de transformation du Groupe et au règlement d'une indemnité à Galderma au Brésil, partiellement compensés par une indemnité reçue d'un partenaire américain et par l'impact des couvertures de change.

Note 8. Coûts liés à des restructurations

Les coûts liés à des restructurations ont représenté une charge de 27,7 millions d'euros, principalement affectée par les coûts de relocalisation du site de production d'Onivyde® de Cambridge (Massachusetts) à Signes en France et de la filiale commerciale américaine.

A fin décembre 2018, cette charge s'élevait à 21,9 millions d'euros avant impôt et concernait essentiellement les frais de relocalisation de la filiale commerciale américaine à Cambridge (Massachusetts).

Note 9. Résultat financier

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits sur prêts et créances	2,0	3,1
Produits liés au financement	2,0	3,1
Intérêts sur endettement	(29,9)	(8,3)
Total des charges sur passifs financiers au coût amorti	(30,0)	(8,4)
Coût de l'endettement financier brut	(30,0)	(8,4)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(28,0)	(5,3)
Autres effets de change	(2,6)	(0,5)
Produits et charges sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	(2,6)	(0,5)
Dépréciation nette des titres de participation non consolidés	(1,9)	(0,1)
Produits et charges sur titres de participation non consolidés	(1,9)	(0,1)
Produits financiers sur avantages au personnel (note 5.3.2.3)	0,6	0,8
Charges financières sur avantages au personnel (note 5.3.2.3)	(1,4)	(1,8)
Autres éléments financiers	28,1	(18,5)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	22,8	(20,1)
RESULTAT FINANCIER	(5,2)	(25,3)
Dont total produits financiers	211,7	71,1
Dont total charges financières	(216,9)	(96,5)

Le résultat financier du Groupe affiche en 2019 une charge de 5,2 millions d'euros, contre une charge de 25,3 millions d'euros en 2018.

- **Le coût de l'endettement financier net** a représenté une charge de 28 millions d'euros en 2019, contre une charge de 5,3 millions d'euros en 2018. Le coût de l'endettement financier brut comprend essentiellement les intérêts payés liés au financement du Groupe suite à l'acquisition de Clementia Pharmaceuticals et les charges d'intérêts relatives à la norme IFRS 16 – Contrats de location.
- **Les autres produits et charges financiers** ont représenté un produit de 22,8 millions d'euros en 2019, à comparer à une charge de 20,1 millions d'euros en 2018. Les autres éléments financiers comprennent notamment un produit de 114,6 millions d'euros lié à l'ajustement des passifs conditionnels et de la juste-valeur des Certificats de Valeur Garantie (CVG) émis au bénéfice des anciens actionnaires de Clementia Pharmaceuticals suite aux récentes décisions concernant les études cliniques ; et une charge de 62,6 millions d'euros liée à l'ajustement de la juste-valeur des actifs et passifs conditionnels reconnus dans le cadre de l'acquisition d'Onivyde®.

Note 10. Impôt sur le résultat

10.1. Charge d'impôt

10.1.1. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net des activités poursuivies	(54,4)	387,0
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	3,7	1,1
Résultat net des activités poursuivies avant quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	(58,2)	386,0
<i>Impôt courant</i>	<i>(150,2)</i>	<i>(88,9)</i>
<i>Impôt différé</i>	<i>130,6</i>	<i>(19,2)</i>
Impôt sur le résultat	(19,6)	(108,1)
Résultat des activités poursuivies avant quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence et avant impôt	(38,6)	494,1
Taux effectif d'imposition	-50,8%	21,9%

En 2019, la charge d'impôt sur le résultat de 19,6 millions d'euros correspond à un taux effectif d'impôt (TEI) de -50,8% du résultat avant impôt des activités poursuivies, hors quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence.

Retraité des effets de la dépréciation de l'actif incorporel palovarotène (en base et en impôt), ainsi que de la dépréciation des impôts différés actif d'ouverture de Clementia Pharmaceuticals, le taux effectif d'impôt ressort à 24,2%, à comparer à un taux effectif d'impôt de 21,9% en 2018.

Cette évolution s'explique principalement par l'absence d'effet impôt relatif à l'ajustement de juste valeur des actifs et passifs conditionnels d'Onivyde®.

10.1.2. Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au « Résultat net des activités poursuivies » avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 34,43% s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net des activités poursuivies avant quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence et avant impôt	(38,6)	494,1
Taux d'imposition du Groupe	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	13,3	(170,1)
(Augmentation) / réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	9,5	8,5
- Non reconnaissance d'actifs nets d'impôts différés ⁽¹⁾	(71,9)	(1,5)
- Utilisation de déficits reportables antérieurs non reconnus dans l'impôt différé	0,7	-
- Reconnaissance d'actifs nets d'impôts différés	(0,8)	(3,3)
- Autres différences permanentes ⁽²⁾	29,5	58,4
Charge réelle d'impôt	(19,6)	(108,1)
Taux effectif d'imposition	-50,8%	21,9%

⁽¹⁾ Ce montant intègre l'impact de la non reconnaissance des impôts différés actifs de Clementia Pharmaceuticals.

⁽²⁾ Les autres différences permanentes en 2019 s'expliquent principalement par :

- les différences de taux d'imposition entre 34,43% et les taux d'imposition où sont implantées les filiales du Groupe
- l'absence d'effet impôt relatif à l'ajustement de juste valeur :
 - des actifs et passifs conditionnels d'Onivyde® et des passifs conditionnels de Clementia Pharmaceuticals,
 - des Certificats de Valeur Garantie émis au bénéfice des anciens actionnaires de Clementia Pharmaceuticals.

10.2. Actifs et passifs d'impôts différés

La variation des actifs et passifs d'impôts différés s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2019 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Variations de l'exercice						31 décembre 2019
		Charge / produit au compte de résultat	Impôts différés comptabilisés directement en réserves	SoRie	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	
Actifs d'impôts différés	131,9	(41,8)	-	2,2	55,1	4,2	(2,2)	149,4
Passifs d'impôts différés	(19,7)	172,4	0,9	0,3	(255,3)	(6,6)	0,2	(107,7)
Actif / (Passif) net	112,2	130,6	0,9	2,5	(200,2)	(2,4)	(1,9)	41,7

La ventilation de l'Actif / (Passif) net d'impôts différés par nature est présentée en annexe 10.3.

La variation constatée en « Variation de périmètre » correspond aux impôts différés enregistrés au titre de l'acquisition de Clementia Pharmaceuticals en avril 2019. Cette variation comprend :

- 55,1 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des pertes reportables et des différences temporaires,
- (255,3) millions d'euros d'impôts différés passifs sur les actifs incorporels.

La variation constatée en « Charge / Produit au compte de résultat » pour un montant de 130,6 millions d'euros comprend notamment :

- une charge de (71,9) millions d'euros relative à la dépréciation des impôts différés actif de Clementia Pharmaceuticals,
- un produit de 177,2 millions d'euros lié à la reprise des impôts différés passif corrélée à la dépréciation de l'actif incorporel palovarotène,
- une charge de (33,8) millions d'euros relative à la fin d'utilisation des déficits passés reconnus aux Etats-Unis,
- un produit de 32,8 millions d'euros au titre des retraitements de consolidation sur marges en stocks.

La variation des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice 2018 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Première application d'IFRS15 (voir note 3.2.1.)	1er janvier 2018	Variations de l'exercice						31 décembre 2018
				Charge / produit au compte de résultat	Impôts différés comptabilisés directement en réserves	SoRie	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	
Actifs d'impôts différés	142,0	(2,6)	139,4	(20,5)	1,6	(1,6)	-	2,1	10,9	131,9
Passifs d'impôts différés	(21,5)	-	(21,5)	1,3	11,8	(0,3)	-	(0,4)	(10,6)	(19,7)
Actif / (Passif) net	120,5	(2,6)	117,9	(19,2)	13,5	(1,9)	-	1,6	0,3	112,2

La variation constatée en « Charge / Produit au compte de résultat » pour un montant de (19,2) millions d'euros comprend notamment l'utilisation d'une partie des déficits passés reconnus aux Etats-Unis pour (18,4) millions d'euros.

10.3. Nature des impôts différés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Variations de l'exercice						31 décembre 2019
		Charge / produit au compte de résultat	Impôts différés comptabilisés directement en réserves	SoRie	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Retraitements de consolidation sur marges en stocks	54,0	32,8	-	-	-	1,1	-	87,9
Déficits fiscaux reportables	47,9	(82,1)	-	-	48,1	1,7	-	15,6
Provision pour retraites et autres avantages	13,3	0,7	-	2,1	-	0,0	-	16,1
Autres	(3,0)	179,1	0,9	0,4	(248,3)	(5,2)	(1,9)	(78,0)
Actif / (Passif) net	112,2	130,6	0,9	2,6	(200,2)	(2,4)	(1,9)	41,7

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 47,9 millions au 31 décembre 2018). Cette diminution correspond à la consommation des impôts différés sur déficits passés aux Etats-Unis.

La reconnaissance des actifs d'impôts différés est déterminée en fonction des prévisions de résultat de chaque périmètre fiscal. Ces prévisions sont cohérentes avec les plans à moyen et long termes du Groupe, et tiennent compte des horizons de temps considérés au regard notamment de la durée de vie des reports déficitaires et de la situation spécifique de chaque groupe fiscal.

La ligne « Autres » intègre le montant des impôts différés passif constatés au titre de l'actif incorporel palovarotene.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Première application d'IFRS15 (voir note 3.2.1.)	1er janvier 2018	Variations de l'exercice					31 décembre 2018	
				Charge / produit au compte de résultat	Impôts différés comptabilisés directement en réserves	SoPte	Variation de périmètre	Ecart de conversion		Autres mouvements
Retraitements de consolidation sur marges en stocks	51,0		51,0	3,3	-	-	-	(0,2)	-	54,0
Déficits fiscaux reportables	84,1		84,1	(19,5)	-	-	-	1,8	(18,4)	47,9
Provision pour retraites et autres avantages	13,4		13,4	1,5	-	(1,6)	-	(0,0)	-	13,3
Autres	(28,0)	(2,6)	(30,6)	(4,4)	13,5	(0,3)	-	0,1	18,7	(3,0)
Actif / (Passif) net	120,5	(2,6)	117,9	(19,2)	13,5	(1,9)	-	1,6	0,3	112,2

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 47,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 84,1 millions au 31 décembre 2017), dont 37,4 millions d'euros aux Etats-Unis.

Note 11. Résultat net des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées a représenté en 2019 un produit de 4,2 millions d'euros à comparer à un produit de 2,0 millions d'euros en 2018. Il s'inscrit dans le cadre des accords de cession des actifs Inspiration en 2013 et correspond à la refacturation des coûts de production des échantillons cliniques d'OBI-1 et aux redevances reçues de Baxalta (société issue de la scission de Baxter) liées aux ventes de ce produit.

Note 12. Goodwill

12.1. Evolution des goodwill

Les secteurs opérationnels du Groupe sont la Médecine de Spécialité et la Santé Familiale. Les goodwill sont donc affectés à ces deux UGT conformément à l'organisation du Groupe.

Au cours de l'exercice 2019, les mouvements de la période comprennent :

- Le goodwill généré par l'acquisition de la société Clementia Pharmaceuticals pour un montant de 225,8 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il a été affecté au secteur Médecine de Spécialité (voir note 12.3).
- Des écarts de conversion de 11,7 millions d'euros sur les goodwill bruts.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Variations de l'exercice				31 décembre 2019
		Augmentation	Variation de périmètre	Diminution	Ecarts de conversion	
Goodwill bruts	403,7	-	225,8	-	11,7	641,2
Pertes de valeur	(8,1)	-	-	-	(0,4)	(8,5)
Goodwill nets	395,6	-	225,8	-	11,3	632,6

12.2. Pertes de valeur des goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe. Les unités génératrices de trésorerie identifiées pour l'affectation et la réalisation des tests de dépréciation relatifs aux goodwill correspondent aux secteurs opérationnels. Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont la Médecine de Spécialité et la Santé Familiale. Les goodwill ont donc été affectés conformément à l'organisation du Groupe.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie respectives correspond à la valeur d'utilité fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à 5 ans et une valeur terminale, réparties par secteur opérationnel (Médecine de Spécialité et Santé Familiale) et établies par les entités opérationnelles du Groupe.

Le goodwill résultant de l'acquisition de Clementia Pharmaceuticals a été pris en compte dans le test de perte de valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie Médecine de Spécialité.

Au 31 décembre 2019, aucune perte de valeur relative aux goodwill n'a été constatée. La perte de valeur enregistrée antérieurement concerne exclusivement le goodwill dégagé lors de l'acquisition de la société Stérix Ltd.

La valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie respectives et les principales hypothèses sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019			
Goodwill	535,7	96,9	632,6
Actifs nets de support	1 883,8	245,4	2 129,1
Total	2 419,5	342,3	2 761,7
Taux de croissance à l'infini	2,5%	2,5%	-
Taux d'actualisation	8%	8%	-

(en millions d'euros)	Médecine de Spécialité	Santé Familiale	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018			
Goodwill	298,7	96,9	395,6
Actifs nets de support	1 296,0	244,5	1 540,5
Total	1 594,7	341,4	1 936,1
Taux de croissance à l'infini	2,5%	2,5%	
Taux d'actualisation	9%	8%	

Le taux d'actualisation utilisé pour le test de dépréciation de la Médecine de Spécialité s'élève à 8% en 2019 contre 9% en 2018. Le taux d'actualisation utilisé pour le test de dépréciation de la Santé Familiale demeure inchangé à 8%.

L'hypothèse de taux de croissance à l'infini reste inchangée à 2,5%, en raison de la croissance attendue des activités du Groupe.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations jugées probables de certaines hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation (fourchette +/- 1%), la variation du chiffre d'affaires (fourchette -1% à -2%) et le taux de croissance à long terme (fourchette +/- 1%). La mise en œuvre des tests de sensibilité ne conduirait pas à constater de dépréciation des goodwill.

12.3. Analyse du coût d'acquisition de la société Clementia Pharmaceuticals

Le 17 avril 2019, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société Clementia Pharmaceuticals et de renforcer son portefeuille dans les Maladies Rares. Ipsen a acquis 100% du capital de la société et en a pris le contrôle à cette date. L'acquisition s'analyse comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

L'exercice d'allocation du prix d'acquisition a été réalisé et les impacts intégrés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019. Le Groupe pourra ajuster cette allocation dans les douze mois suivant l'acquisition.

Cette acquisition a conduit à la comptabilisation d'un goodwill de 225,8 millions d'euros alloué à la Médecine de Spécialité.

Ce goodwill résulte d'une valorisation de la société de 1 002,4 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs et passifs nets acquis. Il est composé des effets des impôts différés actifs et passifs pour un montant net de 213,5 millions d'euros, de la main d'œuvre acquise pour 2,6 millions d'euros et de la valeur du goodwill économique résiduel qui s'établit à -8,3 millions d'euros.

La comptabilisation du regroupement d'entreprise relatif à l'acquisition de Clementia Pharmaceuticals a conduit le Groupe à :

- Reconnaître un actif incorporel pour un montant de 965,7 millions d'euros correspondant à la valeur de la propriété intellectuelle acquise (palovarotène et autres actifs incorporels) ;
- Evaluer à la juste valeur, pour un montant de 139,6 millions d'euros, le paiement conditionnel différé lié aux Certificats de Valeur Garantie (CVG) qui pourrait intervenir au dépôt réglementaire auprès de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis du palovarotène pour le traitement des ostéochondromes multiples. Ce CVG, de 6 dollars américains par action, a été évalué à la date d'acquisition, pondéré par la probabilité de succès de l'obtention de mise sur le marché de la molécule sur cette indication additionnelle et actualisé ;
- Evaluer à la juste valeur, pour un montant 23,4 millions d'euros, les paiements d'étape additionnels, réglementaires et commerciaux relatifs aux contrats signés entre Clementia Pharmaceuticals et ses partenaires Roche et Thomas Jefferson University (TJU) ;
- Reconnaître d'autres actifs incorporels, des actifs corporels ainsi que le besoin en fonds de roulement.

Le détail du prix d'acquisition se présente comme suit :

(en millions d'euros)	
Trésorerie décaissée pour l'acquisition	839,4
Juste valeur des paiements conditionnels différés (CVG)	139,6
Passifs conditionnels (milestones Roche / TJU)	23,4
Valorisation de l'acquisition	1 002,4

A la date d'acquisition, le Groupe a évalué le goodwill ainsi que l'acquisition des actifs et passifs de Clementia Pharmaceuticals comme suit :

(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition de Clementia Pharmaceuticals	1 002,4
Immobilisations incorporelles	(965,7)
Immobilisations corporelles	(0,1)
Autres actifs non courants	(0,5)
Autres actifs courants	(5,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(25,0)
Impôt différé actif	(55,1)
Autres passifs non courants	1,3
Passifs courants	18,2
Impôt différé passif	255,7
Goodwill	225,8

Entre le 17 avril 2019 et le 31 décembre 2019, Clementia Pharmaceuticals a contribué au Résultat net consolidé par une perte de 503,1 millions d'euros. Aucun produit n'étant commercialisé, l'acquisition de ces sociétés n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires réalisé.

L'impact de Clementia Pharmaceuticals, si acquise dès le 1^{er} janvier 2019, aurait été une perte de 522,1 millions d'euros sur le Résultat net consolidé.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en Résultat Opérationnel et se sont élevés à 16,9 millions d'euros comprenant principalement les honoraires d'avocats, de banque et les frais d'intégration.

Note 13. Autres immobilisations incorporelles

13.1. Evolution du poste

L'évolution du poste s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2019 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Variations de l'exercice					31 décembre 2019
		Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Propriété intellectuelle	1 542,6	114,1	(44,3)	965,6	53,5	9,2	2 640,7
Immobilisations incorporelles en cours	19,7	21,9	(0,1)	-	0,3	(10,1)	31,7
Immobilisations brutes	1 562,3	136,1	(44,4)	965,6	53,7	(0,9)	2 672,4
Amortissements	(358,1)	(99,0)	3,9	0,1	(7,0)	(7,6)	(467,7)
Pertes de valeur	(192,3)	(669,5)	38,5	-	(5,8)	7,7	(821,5)
Immobilisations nettes	1 011,9	(632,5)	(2,0)	965,7	41,0	(0,9)	1 383,2

Au 31 décembre 2019, l'évolution des actifs incorporels nets s'explique par les éléments suivants :

- le Groupe a enregistré des actifs incorporels au titre de l'acquisition de Clementia Pharmaceuticals en avril 2019 pour 965 millions d'euros (note 12.3) ;
- le Groupe a enregistré des actifs incorporels au titre des paiements d'étapes complémentaires à Exelixis pour 50 millions d'euros dans le cadre de l'accord de licence exclusive signé en 2016 ;
- le Groupe a enregistré des actifs incorporels pour 40 millions d'euros dans le cadre d'un accord exclusif de licence signé en 2019 avec Blueprint Medicines Corporation pour le développement et la commercialisation de BLU-782 dans le traitement de la fibrodysplasie ossifiante progressive (FOP) ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 99 millions d'euros principalement liées aux actifs Onivyde® et Cabometyx® et aux amortissements des logiciels pour 15,2 millions d'euros ;
- le Groupe a enregistré une provision pour dépréciation relative à l'actif palovarotène pour 668,8 millions d'euros (voir note 13.2.1).

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie d'une valeur nette totale de 411 millions d'euros classés en « Licences ».

Ils concernent de la propriété intellectuelle ou des droits acquis pour des spécialités pharmaceutiques dans les domaines de l'oncologie, des neurosciences et des maladies rares en phase avancée de développement n'ayant pas encore été commercialisées, et de ce fait non encore amortis, conformément aux principes comptables du Groupe (note 3.12). Pour ces actifs incorporels, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité basée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus.

L'évolution du poste s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2018 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Variations de l'exercice					31 décembre 2018
		Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Autres mouvements	
Propriété intellectuelle	1 371,8	163,8	(12,0)	-	6,9	12,1	1 542,6
Immobilisations incorporelles en cours	13,9	16,3	-	-	(0,0)	(10,5)	19,7
Immobilisations brutes	1 385,7	180,1	(12,0)	-	6,9	1,5	1 562,3
Amortissements	(273,9)	(86,6)	11,7	-	(3,8)	(5,4)	(358,1)
Pertes de valeur	(181,5)	(15,0)	-	-	(1,5)	5,8	(192,3)
Immobilisations nettes	930,2	78,5	(0,3)	-	1,6	1,9	1 011,9

Au 31 décembre 2018, l'évolution des actifs incorporels nets s'explique par les éléments suivants :

- le Groupe a enregistré des actifs incorporels au titre des paiements d'étapes complémentaires à Exelixis pour 130 millions d'euros dans le cadre de l'accord de licence exclusive signé en 2016 ;
- le Groupe a enregistré des actifs incorporels au titre des paiements d'étapes complémentaires à 3B Pharmaceutical pour 6 millions d'euros ;
- le Groupe a enregistré 13 millions d'euros d'actifs incorporels dans le cadre d'un partenariat avec le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas. Cet actif correspond à différents paiements dans le cadre de l'accord mondial de licence et de développement, signé le 29 mai 2018, pour un candidat-médicament en oncologie en phase préclinique, découvert par les chercheurs de l'Institute for Applied Cancer Science (IACS) du MD Anderson. Dans le cadre de cette collaboration, le MD Anderson va faire progresser le candidat-médicament jusqu'en phase clinique, tandis qu'Ipsen sera en charge de poursuivre son développement et de le commercialiser à l'échelle mondiale ;
- les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 86,6 millions d'euros principalement dus aux actifs Onivyde® et Cabometyx® et aux amortissements des logiciels pour 13,4 millions d'euros ;
- le Groupe a enregistré une provision pour dépréciation relative à l'actif Xermelo® pour un montant de 15 millions d'euros (voir note 13.2.2). Le 19 septembre 2017, Xermelo® a reçu l'autorisation de l'Agence Européenne de médicaments (EMA) pour le traitement de la diarrhée associée au syndrome carcinoïde en association avec un analogue de la somatostatine (SSA) chez les adultes insuffisamment contrôlés par un traitement par SSA. Les perspectives de ventes ont été revues à la baisse suite à l'obtention d'un label plus restreint et d'un prix plus faible. Xermelo® demeure un bon produit-compagnon de Somatuline® et une solution thérapeutique pour les patients atteints de tumeurs neuroendocrines avec des options limitées de traitement de la diarrhée associée au syndrome carcinoïde. La valeur nette comptable résiduelle de l'actif Xermelo® s'élève à 15,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose d'actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie d'une valeur nette totale de 44,1 millions d'euros classés en « Licences ».

Ils concernent de la propriété intellectuelle ou des droits acquis pour des spécialités pharmaceutiques dans les domaines de l'oncologie, des neurosciences et des maladies rares en phase avancée de développement n'ayant pas encore été commercialisées, et de ce fait non encore amortis, conformément aux principes comptables du Groupe (note 3.15). Pour ces actifs incorporels, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité basée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus.

13.2. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

13.2.1. Exercice 2019

Le 6 décembre 2019, Ipsen a annoncé que, à la suite de discussions avec les autorités réglementaires américaines (Food and Drug Administration, FDA), une suspension clinique à effet immédiat avait été émise pour les études IND120181 et IND135403 évaluant le candidat médicament expérimental palovarotène. La suspension partielle concerne les enfants (patients de moins de 14 ans) participant actuellement aux études de phase II (PVO-1A-202/204 et PVO-2A-201) et de phase III (PVO-1A-301) dans tous les sites cliniques au niveau mondial. La poursuite des traitements est autorisée pour les patients âgés de 14 ans et plus.

Par ailleurs, Ipsen a décidé le 24 janvier 2020 de suspendre l'administration du traitement aux patients recrutés dans l'étude globale de phase III (PVO-1A-301) destinée à évaluer l'efficacité et la sécurité du palovarotène chez les patients atteints de fibrodysplasie ossifiante progressive (« FOP »), ainsi que dans les études d'extension de phase II (PVO-1A-202/204) en cours. Cette décision s'appuie sur les résultats de l'analyse

de futilité revue par l'Independent Data Monitoring Committee (« IDMC ») lors de l'analyse intérimaire prévue au protocole. Les résultats de l'analyse de futilité ont indiqué que l'essai de phase III dans la FOP n'atteindrait probablement pas son critère d'évaluation principal au terme de l'étude.

Malgré les résultats de l'analyse prévue au protocole, des signaux d'activité thérapeutiques encourageants ont été observés lors d'analyses post-hoc préliminaires de l'essai de phase III et partagés et reconnus par l'IDMC qui recommande de ne pas arrêter l'étude.

Ipsen a donc suspendu la prise des traitements par les patients dans les essais cliniques pour mener une analyse approfondie de l'ensemble des données. Se basant sur les observations et recommandations de l'IDMC, Ipsen partagera ces résultats avec les autorités réglementaires afin de redéfinir le plan de développement du palovarotène dans le traitement de la FOP.

Ces événements ont été analysés comme des indices de perte de valeur requérant la mise en œuvre d'un test de dépréciation.

La base testée correspond à l'actif incorporel reconnu lors de l'acquisition de Clementia Pharmaceuticals en 2019 pour une valeur de 988,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La valeur recouvrable inclut les hypothèses de flux futurs de trésorerie prévisionnels émanant de plusieurs scénarios auxquels des probabilités ont été appliquées.

La valeur recouvrable a ainsi été déterminée en prenant en compte la valeur actualisée des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus de ces scénarios sur la durée de vie estimée du produit, intégrant les nouvelles données cliniques ainsi que les perspectives de développement, de vente, et les dates estimées de mise sur le marché pour les différentes indications. Les différents scénarios et les probabilités associées ont été établis sur la base de la meilleure estimation du management et présentés au conseil d'administration.

Des probabilités ayant été appliquées aux différents scénarios, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation de 9% considérant un niveau de risque spécifique à palovarotène.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - dépréciation d'actif, le test réalisé a conduit Ipsen à déprécier partiellement la valeur de l'actif incorporel palovarotène pour un montant de 668,8 millions d'euros. La valeur nette comptable de cet actif après dépréciation s'élève ainsi au 31 décembre 2019 à 316,3 millions d'euros.

Les probabilités afférentes aux différents scénarios ont été établies sur la base de la meilleure estimation du management, une modification de ces probabilités serait de nature à impacter de manière significative, à la hausse ou à la baisse, la valeur de l'actif testé. Ces appréciations intègrent les facteurs jugés pertinents et raisonnables au regard des informations connues à la date d'arrêt des comptes. Ces hypothèses ayant par nature un caractère complexe et incertain, les réalisations pourraient différer de ces estimations. Une hausse de 5% de la probabilité du scénario le plus favorable augmenterait la valeur recouvrable de 45 millions d'euros. A l'inverse une hausse de 5% de la probabilité du scénario le plus défavorable réduirait la valeur recouvrable de 45 millions d'euros.

A probabilité équivalente, une variation de plus ou moins 5% du chiffre d'affaires des différents scénarios, conduirait à une variation de la valeur recouvrable de plus ou moins 25 millions d'euros.

Les analyses de sensibilité ont été calculées en faisant varier un paramètre unique. Ainsi elles correspondent à un calcul mécanique non représentatif d'une évolution cohérente de l'ensemble des paramètres (réglementaires et commerciaux), ni des mesures additionnelles que le Groupe pourrait être amené à engager, dans de telles circonstances.

13.2.2. Exercice 2018

Le Groupe a enregistré une provision pour dépréciation relative à l'actif Xermelo® pour un montant de 15 millions d'euros. Le 19 septembre 2017, Xermelo® a reçu l'autorisation de l'Agence Européenne de médicaments (EMA) pour le traitement de la diarrhée associée au syndrome carcinoïde en association avec un analogue de la somatostatine (SSA) chez les adultes insuffisamment contrôlés par un traitement par SSA. Les perspectives de ventes ont été revues à la baisse suite à l'obtention d'un label plus restreint et d'un prix plus faible. Xermelo® demeure un bon produit-compagnon de Somatuline® et une solution thérapeutique pour les patients atteints de tumeurs neuroendocrines avec des options limitées de traitement de la diarrhée associée au syndrome carcinoïde. La valeur nette comptable résiduelle de l'actif Xermelo® s'élève à 15,6 millions d'euros.

13.3. Analyse des immobilisations incorporelles par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute	Amortissements/ Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements/ Pertes de valeurs	Valeur nette
Marques	67,4	(38,1)	29,3	77,1	(49,1)	28,0
Licences	2 385,7	(1 124,6)	1 261,1	1 281,9	(381,0)	900,9
Brevets	9,4	(9,4)	0,1	9,4	(9,2)	0,1
Savoir-faire (Know-How)	32,6	(14,7)	17,9	39,4	(20,5)	18,9
Logiciels	141,2	(99,4)	41,8	130,7	(88,0)	42,7
Autres immobilisations incorporelles	4,3	(3,2)	1,2	4,2	(2,6)	1,6
Immobilisations incorporelles en cours	31,7	-	31,7	19,7	-	19,7
Total	2 672,4	(1 289,2)	1 383,2	1 562,3	(550,4)	1 011,9
Dont pertes de valeurs		(821,5)			(192,3)	

Note 14. Immobilisations corporelles

L'évolution du poste s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2019 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	1 ^{re} application d'IFRS16	1 ^{er} janvier 2019	Variation de la période					31 décembre 2019
				Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Immobilisations hors IFRS16									
Terrains	23,9	-	23,9	0,0	(0,0)	(6,3)	0,1	0,7	18,3
Constructions	342,2	-	342,2	26,7	(9,3)	(9,4)	4,4	13,5	368,1
Matériels et outillages	374,4	-	374,4	12,8	(4,4)	(38,6)	6,6	24,7	375,5
Autres immobilisations	88,5	-	88,5	21,6	(4,3)	(5,3)	1,7	7,2	109,4
Immobilisations en cours	105,3	-	105,3	68,4	-	(0,0)	1,3	(45,2)	129,8
Avances et acomptes	0,2	-	0,2	0,0	(0,1)	-	0,0	(0,1)	0,0
Immobilisations brutes hors IFRS16	934,5	-	934,5	129,6	(18,2)	(59,5)	14,0	0,7	1 001,2
Amortissements	(455,3)	-	(455,3)	(45,4)	15,1	40,2	(4,4)	(0,1)	(449,8)
Pertes de valeur	(4,7)	-	(4,7)	(7,9)	2,3	-	(0,1)	0,1	(10,3)
Amortissements et pertes de valeur hors IFRS16	(460,0)	-	(460,0)	(53,3)	17,4	40,2	(4,5)	0,1	(460,1)
Immobilisations nettes hors IFRS16	474,5	-	474,5	75,3	(0,7)	(19,3)	9,6	0,8	541,1
Immobilisations IFRS16									
Constructions	-	156,3	156,3	5,6	(15,0)	0,1	3,7	(2,5)	149,2
Matériels et outillages	-	0,6	0,6	0,6	(0,1)	-	0,0	0,0	1,1
Autres immobilisations	-	12,6	12,6	7,7	(2,0)	-	0,9	0,0	19,2
Immobilisations brutes IFRS16	-	169,4	169,4	14,9	(17,0)	0,1	4,7	(2,5)	169,4
Amortissements	-	-	-	(32,4)	1,4	-	(0,3)	0,0	(31,3)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et pertes de valeur IFRS16	-	-	-	(32,4)	1,4	-	(0,3)	0,0	(31,3)
Immobilisations nettes IFRS16	-	169,4	169,4	(17,5)	(15,6)	0,1	4,4	(2,5)	138,2
Total Immobilisations nettes	474,5	169,4	643,9	58,7	(16,4)	(19,2)	14,0	(1,8)	679,3

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ont représenté 144,5 millions d'euros, à comparer à 107,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2018. Hors IFRS16, l'augmentation correspond principalement à des investissements sur les sites industriels du Groupe en France et au Royaume-Uni nécessaires à l'accroissement des capacités de production, ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de la relocalisation de la filiale commerciale américaine à Cambridge (Massachusetts).

L'évolution du poste s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2018 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Variations de l'exercice					31 décembre 2018
		Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Terrains	23,0	1,5	(0,8)	-	0,0	0,1	23,9
Constructions	335,9	5,8	(13,9)	-	(0,5)	14,9	342,2
Matériels et outillages	357,5	15,0	(18,7)	-	(1,8)	22,4	374,4
Autres immobilisations	81,4	9,8	(10,4)	-	(0,2)	7,9	88,5
Immobilisations en cours	77,2	75,0	(0,0)	-	0,0	(46,9)	105,3
Avances et acomptes	0,3	0,2	(0,2)	-	0,0	(0,0)	0,2
Immobilisations brutes	875,2	107,4	(44,1)	-	(2,5)	(1,5)	934,5
Amortissements	(451,8)	(39,8)	36,4	-	0,8	(1,0)	(455,3)
Pertes de valeur	(4,6)	(1,2)	0,1	-	(0,0)	1,0	(4,7)
Amortissements et pertes de valeur	(456,3)	(41,0)	36,5	-	0,8	0,0	(460,0)
Immobilisations nettes	418,9	66,4	(7,6)	-	(1,7)	(1,5)	474,5

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ont représenté 107,4 millions d'euros, à comparer à 84,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2017. L'augmentation correspond principalement à des investissements sur les sites industriels du Groupe en France et au Royaume-Uni nécessaires à l'accroissement des capacités de production, ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de la relocalisation de la filiale commerciale américaine à Cambridge (Massachusetts).

Note 15. Contrats de location

- Droits d'utilisation des actifs

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2019	Variation de la période					31 décembre 2019
		Augmentations / Diminutions	Variation de périmètre	Amortissements	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Immobiliers	156,3	(8,3)	0,1	(23,9)	3,5	(2,5)	125,1
Véhicules	12,6	5,7	-	(6,8)	0,9	0,0	12,3
Autres	0,6	0,5	-	(0,3)	0,0	0,0	0,8
Total actifs IFRS16	169,4	(2,2)	0,1	(31,0)	4,4	(2,5)	138,2

- Passif de location

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Non-courant	128,1
Courant	31,8
Total	159,9

La dette de location est représentative des engagements de loyers d'Ipsen au 31 décembre 2018, soit 204,8 millions d'euros actualisés sur la durée résiduelle des contrats et ajustés des éventuels décalages de paiement.

L'analyse de la variation du passif de location est réalisée en note 23.

- Montants des sorties de trésorerie comptabilisés dans le tableau de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Variation nette des crédits à court terme	(30,3)

Note 16. Titres non consolidés

L'évolution du poste s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2019 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Mouvements de l'exercice				31 décembre 2019
		Acquisitions et augmentations	Cessions	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Titres non consolidés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	38,8	4,5	(0,0)	0,0	(6,9)	36,3
Titres non consolidés à la juste valeur par le compte de résultat	26,4	6,2	(0,3)	-	(3,7)	28,6
Valeur nette des titres non consolidés (Actifs disponibles à la vente)	65,2	10,6	(0,3)	0,0	(10,6)	64,9

Les titres non consolidés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global comprennent notamment les participations suivantes au 31 décembre 2019 :

- une participation de 8,0 millions d'euros dans la société Arix Bioscience plc, incluant une variation de juste valeur de cette participation pour (4,3) millions d'euros ;
- une participation de 17,3 millions d'euros dans la société Rhythm Pharmaceuticals, incluant une variation de juste valeur de (2,4) millions d'euros sur la période ;
- une participation de 4,7 millions d'euros dans la société Radius Health Inc., incluant une variation de juste valeur de 1,0 million d'euros sur la période ;
- une participation de 2,2 millions d'euros dans la société Pyxis Oncology Inc. acquise au cours de l'exercice ;
- une participation de 2,3 millions d'euros dans la société Akreva Therapeutics Inc. acquise au cours de l'exercice.

Les titres non consolidés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent notamment les participations suivantes au 31 décembre 2019 :

- une participation de 10,5 millions d'euros dans les fonds d'Innobio, comprenant une variation de juste valeur de (0,7) million d'euros sur la période ;
- une participation de 17,6 millions d'euros dans le fonds Agent Capital, comprenant une participation additionnelle de 6,2 millions d'euros ainsi qu'une variation de juste valeur de (0,9) million d'euros sur la période.

L'évolution du poste s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2018 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Variations de l'exercice				31 décembre 2018
		Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Titres non consolidés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	29,8	17,0	-	-	(8,0)	38,8
Titres non consolidés à la juste valeur par le compte de résultat	13,5	13,2	(0,3)	-	(0,0)	26,4
Titres non consolidés	43,3	30,2	(0,3)	-	(8,0)	65,2

Note 17. Participations dans des entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient une participation de 50% dans les sociétés Linnea S.A., Saint Jean d'Ilac S.C.A., Cara Partners, Perechin Company, Wallingston Company Ltd, Wallingston Company, Portpirie Company et Garnay Inc. consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

A cette même date, la valeur des titres dans ces sociétés mises en équivalence dans le bilan du Groupe s'élève à 18,8 millions d'euros et sa quote-part dans le résultat du Groupe s'élève à 3,7 millions d'euros. Elles ont distribué 4,6 millions d'euros de dividendes au cours de l'exercice 2019.

Les informations présentées ci-dessous correspondent aux données des états financiers des sociétés mises en équivalence, établis selon les principes comptables du Groupe (pour leurs montants pris à 100%) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			
	Actifs	Passifs (hors capitaux propres)	Chiffre d'affaires	Résultat de la période
Linnea S.A.	42,8	12,2	31,3	0,1
Saint-Jean d'Ilac S.C.A.	8,0	3,7	2,4	0,2
Cara Partners	49,0	54,2	25,0	3,8
Perechin Company	0,1	0,0	-	(0,0)
Wallingstown Company Ltd	0,3	0,0	-	0,0
Wallingstown Company	29,6	27,5	23,4	2,2
Portpirie Company	0,0	-	-	-
Garnay Inc.	7,0	1,4	3,4	0,8
Total	136,8	99,1	85,6	7,1

Une enquête en matière de pratiques anti-concurrentielles a été ouverte en 2019 à l'encontre de la société Linnea. Les autorités n'ayant fourni que peu d'informations à ce stade sur les allégations portées, Linnea ne peut prévoir avec un niveau d'assurance raisonnable l'impact financier potentiel que cela pourrait avoir sur ses comptes. Pour ces raisons, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2019 dans les comptes de Linnea.

Note 18. Actifs financiers et autres actifs non courants

18.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 27,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 et correspondent aux paiements futurs, actualisés et probabilisés, que le Groupe pourrait recevoir suite à l'acquisition d'Onivide® le 3 avril 2017. Ils ont diminué de 65,2 millions d'euros sur la période suite à la révision des probabilités d'occurrence des paiements d'étapes sous-jacents pour 46,4 millions d'euros et suite au reclassement en « Actifs financiers courants » pour 21,9 millions.

18.2. Autres actifs non courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Contrat de liquidité ⁽¹⁾	2,0	1,8
Dépôts versés	2,5	2,6
Total Autres actifs non courants ⁽²⁾	4,5	4,4

⁽¹⁾ L'évolution du poste concerne le contrat de liquidité avec Natixis Bleichroeder, filiale de Natixis, signé en février 2007 et renouvelé depuis par tacite reconduction. Le contrat de liquidité n'est pas constitué d'actions propres mais de liquidités.

⁽²⁾ La juste valeur des « Autres actifs non courants » correspond à leur valeur au bilan (valeur à la date de transaction, diminuée d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues comptabilisée dès l'origine puis réévaluée à chaque arrêté comptable).

Note 19. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement

19.1. Analyse de la variation

La variation s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2019 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	1 ^{ère} application d'IFRS16	1 ^{er} janvier 2019	Mouvements de l'exercice							31 décembre 2019
				Variations du BFR lié à l'activité	Variations du BFR lié aux investissements	Variations du BFR lié au financement	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Variations de juste valeur en résultat	Autres mouvements	
Stocks	198,5	-	198,5	25,6	-	-	(13,5)	3,0	-	0,3	214,0
Clients	463,0	-	463,0	79,9	-	-	(3,5)	10,9	-	14,6	565,0
Actifs d'impôts exigibles	47,7	-	47,7	2,6	-	-	3,1	0,7	-	(31,3)	22,8
Autres actifs courants (note 19.2.3)	126,4	(0,5)	125,9	2,8	(0,0)	-	1,0	1,7	-	0,9	132,2
BFR Actif ⁽¹⁾	835,6	(0,5)	835,1	110,9	(0,0)	-	(12,8)	16,3	-	(15,5)	933,9
Fournisseurs	(379,8)	-	(379,8)	(98,4)	-	-	(15,2)	(5,0)	-	(10,0)	(508,5)
Passifs d'impôts exigibles	(11,4)	-	(11,4)	(33,0)	-	-	0,0	(0,5)	-	31,3	(13,7)
Autres passifs courants (note 19.2.4)	(329,0)	2,9	(326,1)	9,4	36,9	-	(0,4)	(4,2)	-	(13,0)	(297,4)
Autres passifs non courants (note 19.2.4)	(61,0)	16,4	(44,6)	(9,4)	-	-	-	(2,5)	-	8,7	(47,8)
BFR Passif ⁽²⁾	(781,2)	19,3	(761,9)	(131,4)	36,9	-	(15,6)	(12,3)	-	16,9	(667,4)
Total	54,3	18,8	73,2	(20,4)	36,8	-	(28,4)	4,0	-	1,4	66,5

⁽¹⁾ La juste valeur du « BFR Actif » correspond à la valeur au bilan (valeur à la date de transaction, diminuée d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues comptabilisée dès l'origine puis réévaluée à chaque arrêté comptable).

⁽²⁾ La valeur nette comptable des éléments constitutifs du « BFR Passif » est considérée comme l'estimation raisonnable de la juste valeur.

La variation des « Autres passifs non courants » s'explique principalement par l'enregistrement en produits constatés d'avance des paiements échelonnés perçus par le Groupe au titre des accords de partenariat, reconnus linéairement sur la durée de ces accords.

La part non reconnue en résultat étant inscrite en « Autres passifs non courants » dès que l'échéance excède douze mois, et en « Autres passifs courants » pour la part de l'échéance à moins d'un an.

Suite à la première application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients en 2018, les produits constatés d'avance comprennent uniquement les montants relatifs à des licences dynamiques (voir note 3.27).

En application de la norme IFRS 16 – Contrats de location, les franchises de loyer et les allocations pour travaux ont été retraitées des « Autres passifs non courants » pour un montant de 16,4 millions d'euros (voir note 3.2.1).

- La part échue dans le total des créances clients brutes s'élève à 46,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	Total	Créances < 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > 12 mois
Créances clients échues - valeur brute	46,1	17,4	20,8	1,6	6,4
Créances clients échues - valeur nette	39,0	17,4	20,8	-	0,8

La variation s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2018 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	1 ^{ère} application d'IFRS 15 ⁽³⁾	1 ^{er} janvier 2018	Mouvements de l'exercice					31 décembre 2018
				Variations du BFR lié à l'activité	Variations du BFR lié aux investissements	Variations du BFR lié au financement	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Stocks	167,4	-	167,4	29,8	-	-	1,3	-	198,5
Clients	437,2	-	437,2	29,0	-	-	(4,0)	0,8	463,0
Actifs d'impôts exigibles	58,0	-	58,0	(10,8)	-	-	0,6	(0,2)	47,7
Autres actifs courants (note 19.2.3)	96,3	-	96,3	27,7	(0,1)	(0,1)	(0,2)	2,9	126,4
BFR Actif⁽¹⁾	758,8	-	758,8	75,7	(0,1)	(0,1)	(2,3)	3,6	835,6
Fournisseurs	(319,1)	-	(319,1)	(62,4)	-	-	(1,2)	2,9	(379,8)
Passifs d'impôts exigibles	(2,4)	-	(2,4)	(15,7)	-	-	0,2	6,5	(11,4)
Autres passifs courants (note 19.2.4)	(290,2)	3,1	(287,1)	21,6	(49,5)	0,8	1,6	(16,4)	(329,0)
Autres passifs non courants (note 19.2.4)	(71,7)	13,5	(58,2)	(16,2)	-	(0,0)	0,4	13,1	(61,0)
BFR Passif⁽²⁾	(683,3)	16,5	(666,8)	(72,8)	(49,5)	0,8	1,0	6,1	(781,2)
Total	75,5	16,5	92,0	2,9	(49,6)	0,7	(1,3)	9,6	54,3

⁽¹⁾ La juste valeur du « BFR Actif » correspond à la valeur au bilan (valeur à la date de transaction, diminuée d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues comptabilisée dès l'origine puis réévaluée à chaque arrêté comptable).

⁽²⁾ La valeur nette comptable des éléments constitutifs du « BFR Passif » est considérée comme l'estimation raisonnable de la juste valeur.

⁽³⁾ Impacts de la première application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients.

19.2. Détail des postes

19.2.1. Stocks

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	58,4	(2,7)	55,7	54,9
En cours de production	48,2	(8,0)	40,2	59,2
Produits finis	122,8	(4,7)	118,1	84,5
Total	229,4	(15,4)	214,0	198,5

19.2.2. Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants sont composés d'actifs conditionnels liés à l'acquisition Onivyde® pour un montant de 21,9 millions d'euros et d'instruments dérivés pour un montant de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

19.2.3. Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avances et acomptes versés	20,5	24,9
Charges constatées d'avance	31,7	29,5
T.V.A. à récupérer	56,2	49,4
Créances diverses	23,8	22,6
Total Autres actifs courants⁽¹⁾	132,2	126,4

⁽¹⁾ La juste valeur des « Autres actifs courants » correspond à leur valeur au bilan (valeur à la date de transaction, diminuée d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues comptabilisée dès l'origine puis réévaluée à chaque arrêté comptable).

19.2.4. Autres passifs non courants et passifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits constatés d'avance non courants	47,8	61,0
Total Autres passifs non courants ⁽¹⁾	47,8	61,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	69,5	106,2
Dettes sociales	167,4	150,9
T.V.A. à payer	27,5	24,2
Autres dettes fiscales	12,0	10,3
Produits constatés d'avance	13,7	24,9
Dettes diverses	7,3	12,5
Total Autres passifs courants ⁽¹⁾	297,4	329,0

⁽¹⁾ La valeur nette comptable des Autres passifs non courants et passifs courants est considérée comme l'estimation raisonnable de la juste valeur.

Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Prêts et créances : dépôts à terme rémunérés	138,0	207,2
Disponibilités	215,4	137,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Bilan actif	353,3	344,5
Concours bancaires courants - Bilan passif	(14,3)	(33,6)
Trésorerie nette à la clôture	339,0	310,9

Note 21. Capitaux propres consolidés

21.1. Composition du capital

Au 31 décembre 2019, le capital social est de 83 814 526 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 133 505 actions à droit de vote double, contre 83 808 761 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 047 154 actions à droit de vote double au 31 décembre 2018.

Ces variations font suite, sur l'exercice 2019, à la création de 5 765 actions nouvelles suite à des levées d'options.

21.2. Résultat de base par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice (note 3.32).

L'évolution du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur les deux exercices est présentée en note 21.4.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	83 095 043	82 897 511
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A. (en millions d'euros)	(50,7)	389,5
Résultat de base par action (en euro)	(0,61)	4,70
Résultat net des activités abandonnées - part attribuables aux actionnaires d'Ipsen S.A. (en millions d'euros)	4,2	2,0
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euro)	0,05	0,02
Résultat net des activités poursuivies - part attribuables aux actionnaires d'Ipsen S.A. (en millions d'euros)	(54,9)	387,4
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euro)	(0,66)	4,67

21.3. Résultat dilué par action

- Plans de stock-options

Au 31 décembre 2019, plus aucune option exerçable n'est en circulation.

- Plans d'actions gratuites

Au 31 décembre 2019, les actions gratuites des plans du 31 mai 2016, du 29 mars 2017, du 30 mai 2018 et du 13 février 2019 ainsi que la part des actions gratuites non soumises à la réalisation de conditions de performance dans le plan du 28 mai 2019 sont exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions du résultat de base mais incluses dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions du résultat dilué.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	83 507 329	83 248 336
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires d'Ipsen S.A. (en millions d'euros)	(50,7)	389,5
Résultat dilué par action (en euro)	(0,61)	4,68
Résultat net des activités abandonnées - part attribuables aux actionnaires d'Ipsen S.A. (en millions d'euros)	4,2	2,0
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euro)	0,05	0,02
Résultat net des activités poursuivies - part attribuables aux actionnaires d'Ipsen S.A. (en millions d'euros)	(54,9)	387,4
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euro)	(0,66)	4,65

21.4. Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

21.4.1. Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base par action

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture	83 808 761	83 732 057
Actions propres (nombre moyen pondéré)	(718 693)	(895 416)
Effet des options levées sur l'exercice - Plan du 12 décembre 2006	-	2 823
Effet des options levées sur l'exercice - Plan du 31 mars 2010	-	57 762
Effet des options levées sur l'exercice - Plan du 30 juin 2011	4 975	286
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	83 095 043	82 897 511

21.4.2. Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat dilué par action

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le calcul du résultat de base par action	83 095 043	82 897 511
Effet dilutif des stock-options	-	28 741
Effet dilutif des actions gratuites	412 286	322 084
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le calcul du résultat dilué par action	83 507 329	83 248 336

21.5. Distributions de dividendes

Le montant des dividendes distribués par la société Ipsen S.A. s'élève à :

		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Distribution de dividendes (en euros)	(a)	83 201 522	83 017 070
Nombre d'actions à la date de distribution	(b)	83 201 522	83 017 070
Dividendes par action (en euros)	(a) / (b)	1,00	1,00

Note 22. Provisions

22.1. Evolution des provisions

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2019 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Variations de l'exercice						31 décembre 2019
		Variations de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres mouvements	
				Utilisation	Non utilisation			
Risques et charges de nature économique et opérationnelle	19,4	-	4,3	(14,2)	(2,2)	0,1	0,1	7,5
Risques juridiques	23,2	1,2	5,6	(2,7)	(4,9)	0,2	(1,9)	20,7
Restructuration	15,3	-	6,5	(12,6)	(1,0)	0,2	(0,1)	8,4
Divers	7,6	-	0,8	(5,5)	(0,1)	0,1	(0,0)	3,0
Total provisions	65,5	1,2	17,2	(34,9)	(8,2)	0,7	(1,9)	39,6
- dont courant	21,1	-	4,6	(23,1)	(0,7)	0,3	6,9	9,1
- dont non courant	44,5	1,2	12,6	(11,9)	(7,4)	0,3	(8,8)	30,5

Au 31 décembre 2019, les provisions s'analysent comme suit :

- **Risques et charges de nature économique et opérationnelle**

Ces provisions concernent certains risques de nature économique reflétant les coûts que le Groupe pourrait être amené à supporter pour mettre fin à des contrats commerciaux ou résoudre divers désaccords d'origine commerciale. Les reprises de la période sont principalement liées à l'arrêt d'études de Recherche et Développement.

- **Risques de nature juridique**

Ces provisions comprennent, à hauteur de :

- 17,3 millions d'euros, le risque que pourrait entraîner, dans certaines filiales du Groupe, une réappréciation par les autorités locales de certains éléments d'imposition, ainsi que les montants supplémentaires que le Groupe pourrait être amené à payer au titre de certaines taxes ;
- 3,2 millions d'euros, les coûts que le Groupe pourrait être amené à supporter dans le cadre de litiges sociaux ;
- 0,2 million d'euros, divers autres risques de nature juridique.

- **Coûts de restructuration**

Ces provisions correspondent principalement à des coûts engagés par le Groupe pour adapter sa structure. La dotation de l'année s'explique notamment par la relocalisation du site de fabrication d'Onivyde® de Cambridge (Massachusetts) à Signes en France. La reprise utilisée est notamment liée à la relocalisation de la filiale commerciale américaine à Cambridge (Massachusetts).

- **Divers**

Une provision est constatée au 31 décembre 2019 au titre des plans de Bonus Moyen Terme, en corrélation avec la performance du Groupe. La reprise de la période fait suite aux rémunérations versées à l'échéance des plans.

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours de l'exercice 2018 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Variations de l'exercice					31 décembre 2018
		Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres mouvements (*)	
			Utilisation	Non utilisation			
Risques et charges de nature économique et opérationnelle	8,8	18,4	(3,2)	(4,6)	0,0	-	19,4
Risques juridiques	22,3	7,6	(4,3)	(9,1)	0,3	6,6	23,2
Restructuration	9,3	8,5	(2,6)	(0,2)	0,3	-	15,3
Divers	9,5	3,3	(5,3)	(0,1)	0,2	(0,0)	7,6
Total provisions	49,9	37,7	(15,4)	(14,0)	0,8	6,6	65,5
- dont courant	16,6	12,9	(10,3)	(1,2)	0,5	2,6	21,1
- dont non courant	33,3	24,8	(5,0)	(12,9)	0,3	4,0	44,5

22.2. Incidence sur le résultat

Les dotations de l'exercice 2019 sont enregistrées en Résultat Opérationnel pour (17,2) millions d'euros. Les reprises non utilisées de l'exercice 2019 sont enregistrées en Résultat Opérationnel pour 8,2 millions d'euros.

Les dotations de l'exercice 2018 sont enregistrées en Résultat Opérationnel pour (37,7) millions d'euros. Les reprises non utilisées de l'exercice 2018 sont enregistrées en Résultat Opérationnel pour 13,6 millions d'euros, et en Impôt sur le résultat pour 0,4 million d'euros

Note 23. Emprunts bancaires et passifs financiers

La variation des passifs financiers entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	1 ^{ère} Application d'IFRS16	1 ^{er} janvier 2019	Variations de périmètre	Nouveaux emprunts / augmentations	Remboursements / diminutions	Variation de juste valeur	Autres mouvements	Écart de conversion	31 décembre 2019
Emprunts obligataires et bancaires	297,9	-	297,9	-	269,7	-	-	0,5	-	568,2
Autres passifs financiers	6,0	162,4	168,4	0,0	16,6	(0,6)	0,0	(56,8)	4,0	131,6
Passifs financiers non courants (évalués au coût amorti)	303,9	162,4	466,3	0,0	286,3	(0,6)	0,0	(56,3)	4,0	699,8
Autres passifs financiers	82,1	-	82,1	163,0	-	(0,3)	(91,2)	(6,3)	7,8	155,0
Passifs financiers non courants (évalués à la juste valeur)⁽¹⁾	82,1	-	82,1	163,0	-	(0,3)	(91,2)	(6,3)	7,8	155,0
Passifs financiers non courants	386,0	162,4	548,4	163,0	286,3	(1,0)	(91,2)	(62,6)	11,8	854,7
Ligne de crédit et emprunts bancaires	4,1	-	4,1	(4,0)	540,1	(269,4)	-	-	-	270,8
Autres passifs financiers	146,2	25,8	172,0	0,6	118,8	(31,4)	-	42,4	0,9	303,3
Passifs financiers courants (évalués au coût amorti)⁽²⁾	150,2	25,8	176,1	(3,4)	658,8	(300,8)	-	42,4	0,9	574,0
Instruments dérivés	16,5	-	16,5	-	-	-	(7,4)	-	-	9,1
Autres passifs financiers	17,5	-	17,5	-	-	-	(1,1)	8,9	0,9	26,4
Passifs financiers courants (évalués à la juste valeur)⁽²⁾	34,0	-	34,0	-	-	-	(8,5)	8,9	0,9	35,4
Passifs financiers courants	184,2	25,8	210,0	(3,4)	658,8	(300,8)	(8,5)	51,4	1,9	609,5
Total des passifs financiers	570,2	188,2	758,4	159,7	945,1	(301,7)	(99,7)	(11,2)	13,7	1 464,2

(1) Les autres passifs financiers évalués à la juste valeur comprennent principalement les paiements contingents liés aux acquisitions traitées selon IFRS3 – Regroupement d'entreprises.

(2) Les émissions et les remboursements sur les autres passifs financiers courants évalués au coût amorti concernent essentiellement les billets de trésorerie, la participation des salariés et la dette de location.

La mise en place, au 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS16 - Contrats de location a conduit le Groupe à constater une augmentation de 162,4 millions d'euros des « Autres passifs financiers non courants » évalués au coût amorti et de 25,8 millions d'euros des « Autres passifs financiers courants évalués au coût amorti ».

Le 16 juin 2016, la société Ipsen S.A. a procédé au placement d'un emprunt obligataire public à 7 ans non assorti de suretés pour un montant de 300 millions d'euros dont le coupon annuel est de 1,875%.

Le 23 juillet 2019, Ipsen S.A. a obtenu un financement à long terme sur le marché américain (US Private Placement - USPP) à hauteur de 300 millions de dollars en deux tranches de 7 et 10 ans de maturité.

Ipsen S.A. a procédé au refinancement de son crédit syndiqué et de ses lignes bilatérales existantes. Le nouveau crédit syndiqué, d'un montant de 1 500 millions d'euros, a une maturité de cinq ans et comprend deux options d'extension d'un an.

Dans le cadre de ce nouveau crédit syndiqué, le Groupe doit respecter le ratio Dette nette / EBITDA inférieur à 3,5 fois à chaque clôture publiée et le crédit inclut des indicateurs spécifiques liés au RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), évalués chaque année.

Les financements précédents ont pris fin le 28 juin 2019.

Au 31 décembre 2019, le financement était utilisé à hauteur de 270,7 millions d'euros et le Groupe respectait le ratio de covenant.

Le programme d'émission de billets de trésorerie (NEU CP - Negotiable European Commercial Paper) d'Ipsen S.A. de 600 millions d'euros était utilisé à hauteur de 260 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La variation de l'ajustement de la juste-valeur des actifs et passifs conditionnels reconnus dans le cadre de l'acquisition d'Onivyde® impacte négativement les « Autres passifs financiers non courants » et les « Autres passifs financiers courants » pour 62,6 millions d'euros.

La variation de périmètre des « Autres passifs financiers non courants » correspond :

- Pour un montant de 139,6 millions d'euros, à la juste valeur du paiement conditionnel différé lié aux Certificats de Valeur Garantie (CVG) qui pourrait intervenir au dépôt réglementaire auprès de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis du palovarotène pour le traitement des ostéochondromes multiples (voir note 10.3) ;
- Pour un montant 23,3 millions d'euros, à la juste valeur des paiements d'étape additionnels, réglementaires et commerciaux relatifs aux contrats signés entre Clementia Pharmaceuticals et ses partenaires (voir note 10.3).

Au 31 décembre 2019, le montant des « Autres passifs financiers » a été réévalué dans le contexte de la suspension clinique partielle à effet immédiat émise, le 6 décembre 2019, pour les études IND120181 et IND135403 évaluant le candidat médicament expérimental palovarotène et, le 24 janvier 2020, de la suspension de l'administration du traitement aux patients recrutés dans l'étude globale de phase III (PVO-1A-301) ainsi que dans les études d'extension de phase II (PVO-1A-202/204) en cours.

Les montants des « Autres passifs financiers courants » et des « Autres passifs financiers non courants », liés aux Certificats de Valeur Garantie et aux paiements d'étape additionnels, ont été revus en prenant en compte les probabilités d'occurrence des événements sous-jacents. En contrepartie de la diminution de ces passifs financiers, le résultat financier a été augmenté d'un montant identique.

Au 31 décembre 2019 les passifs financiers liés à l'acquisition de Clementia s'élèvent à :

- 42,2 millions d'euros pour les Certificats de Valeur Garantie (CVG)
 - 13,0 millions d'euros pour les paiements conditionnels réglementaires et commerciaux
- La variation des passifs financiers entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Émissions	Remboursements	Variation nette des intérêts	Autres mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2018
Ligne de crédit et emprunts bancaires	297,5	-	-	-	0,4	-	297,9
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	102,8	3,2	(3,9)	0,0	(15,0)	0,9	88,1
Passifs financiers non courants (évalués au coût amorti) ⁽²⁾	400,3	3,2	(3,9)	0,0	(14,6)	0,9	386,0
Ligne de crédit et emprunts bancaires	46,0	0,1	(46,8)	-	4,7	-	4,1
Autres passifs financiers	228,0	-	(81,7)	(0,1)	14,8	2,6	163,7
Passifs financiers courants (évalués au coût amorti) ⁽²⁾	274,0	0,1	(128,4)	(0,1)	19,6	2,6	167,8
Instruments dérivés	20,7	-	-	-	(4,3)	-	16,5
Passifs financiers courants (évalués à la juste valeur) ⁽³⁾	20,7	-	-	-	(4,3)	-	16,5
Passifs financiers courants	234,7	0,1	(128,4)	(0,1)	15,3	2,6	184,2
Total des passifs financiers	635,0	3,3	(132,3)	(0,1)	0,7	3,5	570,2

⁽¹⁾ Les émissions et les remboursements sur les autres passifs financiers concernent essentiellement la participation des salariés.

⁽²⁾ La valeur des passifs financiers courants au coût amorti est considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

⁽³⁾ La juste valeur correspond à la valeur de marché. Les autres mouvements correspondent à (4,3) millions d'euros d'évolution de la juste valeur des instruments dérivés destinés à couvrir le risque de change.

Note 24. Instruments financiers

24.1. Couverture du risque de taux

Les financements du Groupe sont constitués d'une dette à taux fixe, issue des dettes obligataires (Emprunt obligataire et US Private Placement – USPP) ainsi que d'une dette à taux variable, issue du crédit syndiqué et du programme d'émission de billets de trésorerie (NEU CP - Negotiable EUropean Commercial Paper).

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas d'instrument financier dérivé relatif à la couverture du risque de taux.

24.2. Couverture du risque de change

24.2.1. Exposition au risque de change

Une part de l'activité du Groupe provient de pays où l'euro, devise du reporting du Groupe, est la monnaie fonctionnelle. Néanmoins, de par son activité internationale, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change qui peuvent impacter ses résultats.

Une appréciation ou dépréciation de 10% vis-à-vis de l'euro, du dollar, de la livre sterling, du yuan et du rouble (les principales devises opérées par le Groupe) aurait un impact de plus 5% ou moins 4% sur le chiffre d'affaires et de plus 5% ou moins 5% sur le Résultat Opérationnel du Groupe.

Plusieurs types de risques peuvent être distingués :

- Le risque de change transactionnel lié aux activités commerciales : le Groupe couvre, sur la base des prévisions budgétaires, les principales monnaies (USD, GBP, CNY, RUB, CHF, PLN, AUD, BRL),
- Le risque de change financier lié aux financements contractés dans une devise différente des monnaies fonctionnelles des entités.

Ipsen a mis en place une politique de couverture du risque de change afin de réduire la volatilité liée aux variations des devises étrangères dans son résultat.

- **Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs**

Au 31 décembre 2019, la réserve de couverture des flux futurs relative à la couverture de transactions commerciales représente (1,0) million d'euros avant impôt contre une réserve de (5,1) millions d'euros avant impôt au 31 décembre 2018.

- **Impact en Résultat Opérationnel des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs**

Au 31 décembre 2019, l'impact en Résultat Opérationnel des couvertures de flux futurs relatif à la couverture de transactions commerciales représente (13,3) millions d'euros.

- **Impact en résultat financier des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs**

Au 31 décembre 2019, l'impact de l'inefficacité des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs et enregistré en résultat financier est de (14,3) millions d'euros.

- **Impact en résultat financier des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs**

L'impact en résultat financier de la part efficace des instruments financiers classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » est de (2,6) millions d'euros au 31 décembre 2019. L'impact en résultat financier de l'inefficacité de ces instruments financiers est de (1,4) million d'euros sur la période.

- **Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture d'investissement net**

Au 31 décembre 2019, la réserve de couverture d'investissement net représente (5,5) millions d'euros avant impôt.

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)		31 décembre 2019						31 décembre 2018		
		Notionnel	Juste valeur		Nominal réparti par échéance			Notionnel	Juste valeur	
			Actif	Passif	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans		Actif	Passif
Risque de change - Couverture de transactions commerciales										
Contrats forward vendeurs	Cash Flow Hedge	434,6	2,2	(5,7)	434,6	-	-	702,0	3,6	(13,2)
Contrats options vendeurs	Cash Flow Hedge	0,0	0,0	-	0,0	-	-	21,2	0,0	0,0
Contrats swaps cambistes vendeurs à échéance	Cash Flow Hedge	201,2	0,9	(1,4)	201,2	-	-	88,6	0,2	(0,2)
Contrats forward acheteurs	Cash Flow Hedge	137,2	4,0	0,0	137,2	-	-	243,2	0,3	(2,5)
Contrats options acheteurs	Cash Flow Hedge	0,0	0,0	-	0,0	-	-	11,1	0,1	0,0
Contrats swaps cambistes acheteurs à échéance	Cash Flow Hedge	23,7	0,2	0,0	23,7	-	-	38,0	0,1	(0,0)
Total transactions commerciales		796,8	7,3	(7,2)	796,8			1 104,1	4,3	(15,8)
Risque de change - Couverture de transactions financières										
Contrats forward vendeurs	Dérivés non qualifiés	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	15,3	0,2	(0,0)
Contrats swaps cambistes vendeurs à échéance	Dérivés non qualifiés	145,3	0,0	(1,4)	145,3	-	-	321,7	0,3	(0,2)
Contrats forward acheteurs	Dérivés non qualifiés	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	43,3	0,1	(0,1)
Contrats swaps cambistes acheteurs à échéance	Dérivés non qualifiés	118,5	0,1	(0,5)	118,5	-	-	334,0	0,1	(0,3)
Transactions financières		263,8	0,1	(1,9)	263,8			714,3	0,7	(0,6)
Total couvertures transactions commerciales et financières		1 060,6	7,4	(9,1)	1 060,6			1 818,5	4,9	(16,5)

24.2.2. Risque de change transactionnel

La politique du Groupe vise à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son Résultat Opérationnel par rapport à son budget. La part efficace des couvertures est par conséquent enregistrée dans le Résultat Opérationnel.

Le Groupe couvre, sur la base des prévisions budgétaires, ses opérations commerciales hautement probables, sur les principales monnaies (USD, GBP, CNY, RUB, CHF, PLN, AUD, BRL).

Afin de réduire son exposition aux variations des cours de change, Ipsen utilise principalement des instruments dérivés, notamment des contrats de vente ou d'achat à terme ainsi que des swaps de change et des NDF (Non Delivery Forward).

Ces dérivés couvrent principalement les flux futurs significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan. Le Groupe applique majoritairement la comptabilité de couverture de flux futurs.

La politique du Groupe vise à ne pas entrer dans des opérations dérivées à des fins spéculatives.

24.2.3. Risque de change financier

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro expose certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes et de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Afin de centraliser le risque, les financements intra-groupes sont généralement libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Le Groupe couvre les comptes courants financiers libellés en devises fonctionnelles de ses filiales par la mise en place d'instruments financiers (swaps de change, prêts/emprunts contractés auprès de contreparties bancaires) adossés aux soldes des comptes courants.

24.3. Instruments financiers dérivés au bilan

Au 31 décembre 2019 et 2018, les instruments financiers dérivés inscrits au bilan s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actifs financiers	Passifs financiers	Actifs financiers	Passifs financiers
Valeur de marché des instruments de change	7,4	(9,1)	4,9	16,5
Total	7,4	(9,1)	4,9	16,5

Note 25. Instruments financiers inscrits au bilan

Conformément à l'amendement d'IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, les instruments financiers sont présentés en trois catégories selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;
- niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

Les instruments financiers inscrits au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		Ventilation par classe d'instruments - valeur au bilan					Niveaux de juste valeur			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participation	64,9	64,9	-	36,3	28,6	-	-	-	31,4	-	33,5
Actifs financiers non courants	27,7	27,7	27,6	-	-	0,1	-	-	-	-	27,7
Autres actifs non courants	4,5	4,5	2,0	-	-	2,5	-	-	2,0	-	2,5
Clients et comptes rattachés	565,0	565,0	-	-	-	565,0	-	-	-	-	-
Actifs financiers courants	59,3	59,3	21,7	-	-	30,1	-	7,4	-	7,4	51,9
Autres actifs courants	132,2	132,2	-	-	-	132,2	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	353,3	353,3	353,3	-	-	-	-	-	353,3	-	-
ACTIFS	1 206,9	1 206,9	404,6	36,3	28,6	729,9	-	7,4	386,8	7,4	115,5
Passifs financiers non courants	854,7	861,5	155,0	-	-	-	699,8	-	305,1	273,3	283,0
Autres passifs non courants	47,8	47,8	-	-	-	-	47,8	-	-	-	-
Passifs financiers courants	609,5	609,5	26,4	-	-	-	574,0	9,1	260,0	280,5	68,9
Fournisseurs et comptes rattachés	508,5	508,5	-	-	-	-	508,5	-	-	-	-
Autres passifs courants	297,4	297,4	-	-	-	-	297,4	-	-	-	-
Concours bancaires	14,3	14,3	14,3	-	-	-	-	-	14,3	-	-
PASSIFS	2 332,2	2 338,9	195,6	-	-	-	2 127,5	9,1	579,5	553,8	362,0

Les instruments financiers inscrits au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		Ventilation par classe d'instruments - valeur au bilan					Niveaux de juste valeur			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participation	65,2	65,2	-	38,8	26,4	-	-	-	38,4	11,2	15,6
Actifs financiers non courants	92,9	92,9	-	-	-	92,9	-	-	-	-	92,9
Autres actifs non courants	4,4	4,4	-	-	-	4,4	-	-	4,4	-	-
Clients et comptes rattachés	463,0	463,0	-	-	-	463,0	-	-	-	-	-
Actifs financiers courants	5,5	5,5	0,6	-	-	-	-	4,9	-	4,9	0,6
Autres actifs courants	126,4	126,4	-	-	-	126,4	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	344,5	344,5	344,5	-	-	-	-	-	344,5	-	-
ACTIFS	1 101,9	1 101,9	345,1	38,8	26,4	686,6	-	4,9	387,3	16,2	109,0
Passifs financiers non courants	386,0	393,5	-	-	-	-	386,0	-	305,5	3,4	84,6
Autres passifs non courants	58,7	61,0	-	-	-	-	61,0	-	-	-	-
Passifs financiers courants	184,2	184,2	-	-	-	-	167,8	16,5	148,7	18,0	17,5
Fournisseurs et comptes rattachés	382,3	379,8	-	-	-	-	379,8	-	-	-	-
Autres passifs courants	326,9	329,0	-	-	-	-	329,0	-	-	-	-
Concours bancaires	33,6	33,6	-	-	-	-	33,6	-	33,6	-	-
PASSIFS	1 373,7	1 381,2	-	-	-	-	1 357,2	18,5	487,8	21,4	102,1

Note 26. Informations relatives aux parties liées

26.1. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations attribuées en 2019 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de l'Executive Leadership Team s'élève à 19,2 millions d'euros, dont 0,8 million d'euros aux membres du Conseil d'administration et 18,4 millions d'euros aux membres de l'Executive Leadership Team (voir Chapitre 5).

Le montant des engagements en matière de pensions de retraite ou indemnités assimilées concernant les membres des organes d'administration et de direction représente au 31 décembre 2019 un montant global de 4,4 millions d'euros, dont 1,8 millions d'euros pour les membres du Conseil d'administration et 2,6 millions d'euros pour les membres de l'Executive Leadership Team.

26.2. Transactions avec les parties liées

26.2.1. Au compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Revenus	Charges opérationnelles	Revenus	Charges opérationnelles
Sociétés consolidées en tant qu'opérations conjointes ⁽¹⁾	-	-	7,3	(11,0)
Entreprises associées ⁽¹⁾	14,8	(13,7)	-	0,0
Sociétés sur lesquelles les dirigeants du Groupe exercent une influence notable ⁽²⁾	-	0,0	-	(0,1)
Total	14,8	(13,7)	7,3	(11,0)

⁽¹⁾ Le Groupe entretient des liens avec le Groupe Schwabe contractualisés dans le cadre de la convention de coopération conclue le 27 juillet 2005 relative :

- à l'approvisionnement et à la fourniture de feuilles de Ginkgo Biloba ;
- à la fabrication d'extrait de Ginkgo Biloba ;
- aux savoir-faire et marque EGb 761® ;
- aux activités de recherche et développement sur l'extrait EGb 761® et aux médicaments contenant de l'extrait d'EGb 761®.

Ce contrat prend acte du fait que le Groupe et Schwabe détiennent des participations communes dans les sociétés suivantes qui constituent la chaîne de fabrication soit de l'extrait EGb 761® soit d'autres extraits végétaux :

- 50 % du capital social des sociétés Saint-Jean d'Ilac S.C.A., Garnay Inc. et Linnea S.A. ;
- 50 % des parts d'associés dans Wallingstown Company Ltd ;
- 50 % des droits indivis dans Cara Partners.

En 2019, en raison de l'existence de nouveaux faits et circonstances, la nature des partenariats entre Ipsen et le Groupe Schwabe a été réappréciée. Les filiales entrant dans le cadre de ces accords de partenariat, précédemment consolidées comme des opérations conjointes, sont désormais comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence ; le Groupe Ipsen ne détenant plus de droits directs sur les actifs et passifs.

⁽²⁾ Loyers dus par certaines sociétés du Groupe à des SCI appartenant à certains administrateurs du Groupe.

26.2.2. Au bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Prêts / Créances	Créances clients	Emprunts / Dettes	Dettes fournisseurs	Prêts / Créances	Créances clients	Emprunts / Dettes	Dettes fournisseurs
Sociétés consolidées en tant qu'opérations conjointes ⁽¹⁾	-	-	-	-	12,8	5,1	0,7	4,1
Entreprises associées ⁽¹⁾	38,2	6,1	2,6	6,4	-	-	-	-
Total en valeur brute	38,2	6,1	2,6	6,4	12,8	5,1	0,7	4,1
Provisions pour créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (net des dépréciations)	38,2	6,1	2,6	6,4	12,8	5,1	0,7	4,1

⁽¹⁾ Voir note 26.2.1

26.2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent des engagements en matière de location envers les sociétés sur lesquelles les dirigeants du Groupe exercent une influence notable : le montant global des loyers futurs, au titre des locations immobilières en cours, s'élève à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2019.

Note 27. Engagements et passifs éventuels

27.1. Engagements opérationnels

Dans le cadre de son activité, et particulièrement des opérations de développement stratégique qu'il conduit en vue de nouer des partenariats, le Groupe contracte régulièrement des accords pouvant conduire, sous réserve de la réalisation de certains événements, à des engagements financiers éventuels.

La valeur probabilisée et actualisée des engagements représente les sommes que le Groupe s'attend effectivement à payer ou à recevoir au 31 décembre 2019. La valeur de ces engagements est déterminée en pondérant les engagements futurs par les critères suivants :

- Probabilités d'occurrence de chaque paiement d'étape prévu au contrat. Les probabilités d'occurrence sont estimées entre 0% et 100% et sont revues et validées par le management du Groupe.
- Taux d'actualisation correspondant au taux de chaque Unité Génératrice de Trésorerie du Groupe auquel appartient le partenariat.

Les sommes maximales qui pourraient être dues (engagements donnés) ou reçues (engagements reçus), représentent les montants maximums si toutes les conditions contractuelles venaient à être atteintes, non probabilisés et non actualisés.

27.1.1. Engagements opérationnels donnés

Dans le cadre de ses principaux accords, le Groupe pourrait verser les paiements d'étape réglementaires ou commerciaux présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Engagements donnés probabilisés et actualisés	135,3	139,2

La valeur maximale des engagements donnés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 se répartit ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Principaux accords en Oncologie	1 089,2	1 119,6
Principaux accords en Maladies Rares	442,2	-
Principaux accords en Neurosciences	108,5	108,6
Principaux accords en Santé Familiale	20,5	19,0
Total	1 660,4	1 247,3

Elle est principalement constituée des sommes dues au titre des accords en Oncologie pour 1 089 millions d'euros et de 442 millions d'euros qui pourraient être versés à Blueprint Medicines Corporation suite à la signature en 2019 de l'accord de licence exclusif mondial pour le développement et la commercialisation de BLU-782.

27.1.2. Engagements opérationnels reçus

Dans le cadre de ses principaux accords, le Groupe pourrait recevoir des paiements d'étape réglementaires ou commerciaux présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Engagements reçus probabilisés et actualisés	30,8	17,7

La valeur maximale des engagements reçus au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 se répartit ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Principaux accords en Oncologie	18,5	18,4
Principaux accords en Neurosciences	34,8	34,4
Principaux accords en Maladies Rares	333,6	324,7
Principaux accords en Santé Familiale	67,6	67,6
Principaux accords en Hématologie	167,0	162,2
Total	621,4	607,3

Elle est principalement constituée des sommes dues au titre des accords signés dans les Maladies Rares pour 333,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 324,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

27.2. Engagements financiers

Le Groupe Ipsen a souscrit auprès d'un nouvel assureur tiers un programme mondial d'assurance responsabilité civile. Cet assureur est lui-même réassuré à hauteur des 15 premiers millions d'euros de sinistre éventuel auprès de la société captive de réassurance Ipsen Ré, filiale à 100 % du Groupe.

En couverture de cet engagement financier, pour pallier toute défaillance potentielle d'Ipsen Ré, une lettre de garantie à première demande a été émise le 18 décembre 2018 par sa maison-mère Ipsen S.A. en faveur de l'assureur tiers pour un montant de 3 millions d'euros ; cette garantie à première demande est renouvelable annuellement. Par ailleurs, dans le cadre du précédent contrat d'assurance responsabilité civile également réassuré dans la société captive de réassurance Ipsen Ré et résilié le 31 décembre 2018, la précédente garantie à première demande émise en mars 2018 en faveur du précédent assureur pour un montant de 9 millions d'euros est étendue pendant cinq ans après la date d'expiration du contrat de réassurance, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Groupe détient une participation de 50% dans une société suisse, consolidée selon la méthode de mise en équivalence, qui a souscrit trois lignes de crédit d'un montant total de 11,0 millions de francs suisses. Ces lignes de crédit n'ont pas fait l'objet de tirages sur l'exercice.

27.3. Risques généraux

Le Groupe peut être impliqué dans des contentieux, arbitrages et autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, des litiges en matière commerciale, des litiges en matière de droit social, des litiges en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessations d'activités. Les provisions relatives aux litiges et arbitrages sont comptabilisées conformément aux principes décrits dans la note 3.23.

La plupart des questions soulevées par ces réclamations sont complexes et sujettes à d'importantes incertitudes ; par conséquent, il peut parfois être difficile d'évaluer la probabilité que le Groupe ait de reconnaître une charge et d'en estimer le montant. Les passifs éventuels concernent les cas dans lesquels, soit il n'est pas raisonnablement possible de fournir une estimation fiable de l'impact financier potentiel susceptible de résulter de la résolution définitive du cas concerné, soit la probabilité que le cas résulte en un paiement par le Groupe est faible.

L'évaluation des risques repose en général sur une série d'appréciations complexes concernant des événements futurs. Les évaluations sont fondées sur des estimations et des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction. Le Groupe estime que le montant global des provisions comptabilisées pour les sujets susvisés est adéquat sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces litiges et à l'estimation des passifs éventuels, le Groupe ne peut exclure qu'il subisse à l'avenir des décisions qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son résultat.

Le Groupe a mis en place, en France, une intégration fiscale entre l'ensemble des sociétés qu'il exploite dans ce pays et qui répondent aux critères qui régissent ce dispositif légal. Les caractéristiques de ce dernier prévoient diverses pénalisations lorsqu'une entité quitte l'intégration, évoquées ici à titre d'information générale.

27.4. Risque de liquidité et de contrepartie

La politique du Groupe consiste à diversifier ses contreparties pour éviter les risques liés à une concentration excessive et à sélectionner ces contreparties de manière qualitative. En outre, le Groupe contrôle les risques de crédits associés aux instruments financiers dans lesquels il investit en limitant les investissements en fonction de la notation de ses contreparties. Les excédents de trésorerie sont gérés par le Groupe et sont principalement investis en dépôts à terme et comptes à termes. Le Groupe place ses excédents sur des instruments financiers monétaires court terme négociés avec des contreparties dont les notations financières sont au minimum A -1 (Standard & Poors) ou P-1 (Moody's).

27.5. Autres engagements

27.5.1. Engagements pour l'acquisition d'actifs

Les dépenses futures du Groupe, résultant d'engagements existants au 31 décembre 2019 relatifs aux investissements, s'élèvent à 22,6 millions d'euros et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Échéances			Total
	Moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Actifs industriels	21,8	-	-	21,8
Actifs pour la recherche et développement	0,7	-	-	0,7
Total	22,6	-	-	22,6

27.5.2. Risque d'exigibilité des passifs financiers

La note 24.2 décrit l'exposition du Groupe à ce risque.

Au 31 décembre 2019, il n'a été contracté aucun autre engagement et il n'existe aucun passif éventuel susceptible d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers consolidés.

27.5.3. Avals, cautions et garanties donnés

Le montant global des garanties données s'élève à 50,1 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ces engagements correspondent principalement à des garanties données aux administrations publiques pour participer aux appels d'offres.

27.5.4. Engagements au titre de contrats de recherche et développement

Dans le cadre de son activité, le Groupe contracte régulièrement des accords auprès de partenaires en matière de recherche et développement pouvant conduire à des engagements financiers. Au 31 décembre 2019, ces engagements s'élèvent à 106,2 millions d'euros.

Note 28. Evénements postérieurs n'ayant pas eu un impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019

Néant

Note 29. Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après fournit, pour les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation des exercices présentés, les renseignements suivants :

- le pays dans lequel elles sont constituées ;
- le lieu de leur siège social (pour les sociétés établies aux Etats-Unis, l'Etat de constitution) ;
- les pourcentages d'intérêt propres à chacune.

29.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Dénomination et formes sociales	Pays	Siège social	31 décembre 2019	31 décembre 2018
			% intérêt	% intérêt
Ipsen S.A. (société consolidante)	France	Boulogne (92)	100	100
BB et Cie S.A.S.	France	Boulogne (92)	100	100
Beaufour Ipsen Industrie S.A.S.	France	Dreux (28)	100	100
Ipsen Consumer Healthcare S.A.S.	France	Boulogne (92)	100	100
Ipsen Innovation S.A.S.	France	Les Ulis (91)	100	100
Ipsen Phama S.A.S.	France	Boulogne (92)	100	100
Ipsen PhamSciences S.A.S.	France	Dreux (28)	100	100
Sutrepa S.A.S	France	Boulogne (92)	-	100
Ipsen Phama Biotech S.A.S.	France	Signes (83)	100	100
Ipsen Phama Algérie S.P.A.	Algérie	Alger	49	49
Ipsen Phama GmbH	Allemagne	Munich	100	100
OctreoPharm Sciences GmbH	Allemagne	Berlin	100	100
Ipsen Pty Limited	Australie	Glen Waverley	100	100
Ipsen N.V.	Belgique	Merelbeke	100	100
Beaufour Ipsen Farmaceutica LTDA	Brésil	Sao Paulo	100	100
Ipsen Biopharmaceuticals Canada Inc.	Canada	Mississauga	100	100
Clementia Pharmaceuticals, Inc.	Canada	Montréal	100	-
11188291 Canada Inc.	Canada	Montréal	100	-
Beaufour Ipsen (Tianjin) Pharmaceutical Co. Ltd	Chine	Tianjin	96	96
Ipsen (Beijing) pharmaceutical science and technology	Chine	Beijing	100	100
Ipsen (Tianjin) Pharmaceutical Trade Co. Ltd	Chine	Tianjin	96	96
Ipsen Korea	Corée	Séoul	100	100
Ipsen Phama S.A.	Espagne	Barcelone	100	100
Ipsen Biopharmaceuticals, Inc.	États-Unis	New Jersey	100	100
Ipsen Bioscience Inc.	États-Unis	Massachusetts	100	100
Clementia Pharmaceuticals USA, Inc.	États-Unis	Auburndale	100	-
Ipsen Epe	Grèce	Athènes	100	80
Ipsen Phama Hungary Kft	Hongrie	Budapest	100	-
Elsegundo Limited	Irlande	Cork	100	100
Ipsen Manufacturing Ireland Limited	Irlande	Dublin	100	100
Ipsen Pharmaceuticals Limited	Irlande	Dublin	100	100
Ipsen S.p.A.	Italie	Milan	100	100
Ipsen CHC S.r.l	Italie	Milan	100	100
Ipsen Phama Kazakhstan	Kazakhstan	Almaty	100	100
Ipsen Ré S.A.	Luxembourg	Luxembourg	100	100
Ipsen Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexique	Mexico	100	100
Ipsen Farmaceutica B.V.	Pays-Bas	Hoofddorp	100	100
Ipsen Poland LLC	Pologne	Varsovie	100	100
Ipsen Portugal - Produtos Farmaceuticos S.A.	Portugal	Algés	100	100
Ipsen Phama s.r.o.	République Tchèque	Prague	100	-
Ipsen Phama Romania S.R.L.	Roumanie	Bucharest	100	100
Ipsen Limited	Royaume-Uni	Berkshire	100	100
Ipsen BiInnovation Limited	Royaume-Uni	Oxford	100	100
Ipsen Biopharm Limited	Royaume-Uni	Wrexham	100	100
Ipsen Developments Limited	Royaume-Uni	Berkshire	100	100
Sterix Limited	Royaume-Uni	Slough	100	100
Ipsen OOO	Russie	Moscou	100	100
Ipsen Phama Singapore PTE Ltd	Singapour	Singapour	100	100
Institut Produits Synthèse (Ipsen) AB	Suède	Kista	100	100
IPSEN Pharma Schweiz GmbH	Suisse	Zoug	100	-
Ipsen Phama Tunisie S.A.R.L.	Tunisie	Tunis	100	100
Ipsen Ukraine Services LLC	Ukraine	Kiev	100	100

29.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Dénomination et forme sociale	Pays	Siège social	31 décembre 2019	31 décembre 2018
			% intérêt	% intérêt
Gamay Inc. ⁽¹⁾	Etats-Unis	Caroline du Sud	50	50
Saint-Jean d'Ilac S.C.A. ⁽¹⁾	France	Boulogne (92)	50	50
Cara Partners ⁽¹⁾	Irlande	Cork	50	50
Perechin Company ⁽¹⁾	Irlande	Cork	50	50
Portpirie Company ⁽¹⁾	Irlande	Cork	50	50
Wallingstown Company ⁽¹⁾	Irlande	Cork	50	50
Wallingstown Company Limited ⁽¹⁾	Irlande	Cork	50	50
Linnea S.A.	Suisse	Riazzino	50	50

⁽¹⁾ Ces filiales étaient précédemment consolidées comme des opérations conjointes (voir note 2).

Note 30. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	200	210	24%	27%	228	179	27%	26%
Filiales intégrées globalement	587	545	72%	69%	576	474	68%	70%
Sous-total	787	755	96%	96%	804	653	95%	96%
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾								
Émetteur	23	22	3%	3%	0	0	0%	0%
Filiales intégrées globalement	9	9	1%	—	42	29	5%	4%
Sous-total	32	31	4%	4%	42	29	5%	4%
Total	819	786	100%	100%	846	682	100%	100%

⁽¹⁾ Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux Comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées : attestation portant sur des données financières et environnementales, sociales et sociétales, mission d'organisme tiers indépendant.